

Mes derniers cahiers

troisième série

n° 2

François Brigneau

“MON” AFFAIRE
DREYFUS

Ses causes, ses conséquences.

PUBLICATIONS FB

François Brigneau

1939-1940

L'année terrible



LE DERNIER ÉTÉ DE LA PAIX ★ LE PREMIER HIVER
DE LA GUERRE ★ L'EXPLOSION DU PRINTEMPS ★
★ L'ESPÉRANCE SUR LES RUINES ★

Mes derniers cahiers

troisième série

n° 2

François Brigneau

**“MON” AFFAIRE
DREYFUS**

Ses causes, ses conséquences.

PUBLICATIONS FB

Avant-propos

En 1994, nous allons entrer dans le centenaire de l'affaire Dreyfus. J'ai voulu profiter de cet anniversaire pour réparer une sottise que j'ai dite, jadis, au début de ma vie d'homme et dont le remords me revient parfois. C'était en janvier 1945. Je me trouvais à la prison de Fresnes, et pas comme gardien. Quoique prisonniers dits "politiques", les journaux nous étaient interdits. Il nous en arrivait néanmoins, mêlés de rumeurs. Nous suivions le procès de Charles Maurras et jubilions en apprenant qu'il avait dit à l'accusateur public :

— Vous, l'avocat de la femme sans tête, je ne vous raterai pas !

En revanche, je mis au compte de ses idées fixes qu'il ait accueilli la sentence qui le frappait en s'écriant :

— C'est la revanche de Dreyfus *.

Devant un petit auditoire de traîne-couloirs, j'exprimai avec force mon intime conviction : cette fois le vieux maître de l'Action française déraillait. Quels rapports entre la condamnation d'un officier français pour trahison, fausse ou réelle, et les événements qui conduisaient Maurras au bagne ? C'était stupide ! Je croyais faire preuve de perspicacité en le répétant. En vérité, j'étais un sot et un ignare. En décembre 1894, Dreyfus avait été condamné à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire. Maurras

fut dans le camp des anti-dreyfusards l'un de ceux qui s'opposèrent le plus vigoureusement à la révision du procès. Cinquante ans plus tard, en janvier 1945, il était condamné à la réclusion perpétuelle et à la dégradation nationale. Ce n'était évidemment pas par hasard.

Dans les limites des "Cahiers", le centenaire va me permettre, je l'espère, de le montrer et de réparer la bêtise d'un jeune présomptueux.

F. B.

* Lire (si on peut le trouver) le meilleur livre sur le procès de Charles Maurras : *J'ai vu condamner un juste au bagné*, par Roger Joseph, interprète assermenté près la Cour de Justice du Rhône.

Première partie

La genèse de l’Affaire

1 - Une étrange dictée

Le lundi 15 octobre 1894, à neuf heures du matin, un civil de taille moyenne et d’allure militaire, dont le regard fixe et froid contraste avec une fine moustache de gandin, pénètre au ministère de la Guerre. Il est porteur d’une convocation pour “information générale”, au nom du capitaine Alfred Dreyfus.

Cette convocation l’a exceptionnellement touché au 39^e régiment d’infanterie de Paris. Il s’y trouve en stage depuis deux semaines. Dans son service coutumier, le capitaine Dreyfus, sorti de l’Ecole de guerre en 1892 avec la note “très bien”, est attaché comme stagiaire à l’état-major de l’Armée.

Il est d’abord conduit dans le bureau du commandant Picquart, sous-chef du 3^e bureau, puis dans celui du général François-Charles Le Mouton de Boisdeffre, chef d’état-major de l’Armée. Celui-ci est absent, mais quatre personnages s’y trouvent déjà. Ils montrent le même visage austère et fermé.

Le premier porte un nom connu. C’est le marquis du Paty de Clam. Fils de général, petit-fils d’Emmanuel Dupaty qui avait

été le prédécesseur d'Alfred de Musset à l'Académie française, arrière-petit-fils du président du Paty, l'ami de Voltaire, Armand du Paty de Clam est entré à Saint-Cyr à la fin de l'Empire. Il a fait une fougueuse guerre de 70, et de nombreuses campagnes en Algérie et en Tunisie. On lui croit un bel avenir. Il sera chassé de l'armée en 1904, pour être intervenu lors du second procès Dreyfus. En 1914, il s'engagea comme chasseur de deuxième classe au 16^e bataillon. Il avait 61 ans. Grièvement blessé, il mourut en 1916. Ces quelques traits ne suffisent pas à peindre un homme. Ils peuvent pourtant dessiner un personnage.

Le 15 octobre 1894, Armand du Paty de Clam est commandant, attaché au 3^e bureau (opérations militaires), occupé de graphologie et agissant en tant qu'officier de police judiciaire.

Le second personnage est M. Cochefert, chef de la Sûreté, qu'assiste son secrétaire, M. Boussard. Quelques instants avant l'arrivée du capitaine Dreyfus, du ton d'un professionnel s'adressant à un amateur, Cochefert avait dit au commandant du Paty :

— Laissez-moi quelques instants avec lui et je le ferai avouer.

Armand du Paty avait trop le goût des rôles et de l'action pour demeurer en coulisses. Peut-être pressentait-il aussi qu'on était au début d'une immense histoire ? En tout cas, et pour marquer qui avait la conduite de l'opération, il répondit :

— Non, non... Mais je consens à ce que vous assistiez à ce premier interrogatoire.

Le quatrième acteur de ce moment historique s'appelle M. Gribelin. Il appartient, en qualité d'archiviste, à la section des statistiques. C'est le nom que porte depuis 1872 notre service de renseignements et de contre-espionnage.

Dreyfus se défait de son manteau. Il se dégage. Armand du Paty l'invite d'abord à compléter une fiche signalétique. Puis :

— Je vais vous dicter une lettre qui sera soumise à la signature du général de Boisdeffre.

— Je vous écoute, dit Dreyfus.

Il est calme. Il ne paraît pas surpris par ce que cette situa-

tion a de bizarre et d'anormal : le faire venir au ministère, à neuf heures du matin, pour lui dicter une lettre !

Le commandant du Paty commence :

Paris, le 15 octobre 1994,

Ayant le plus gros intérêt, Monsieur, à rentrer momentanément en possession des documents que je vous ai fait passer avant mon départ aux manœuvres, je vous prie de me les faire adresser d'urgence par le porteur de la présente qui est une personne sûre.

L'écriture est normale, régulière. Mais voici qu'elle change. C'est que du Paty poursuit :

Je vous rappelle qu'il s'agit :

1° - Note sur le frein hydraulique du canon de 120 et sur la manière dont il s'est comporté en manœuvres.

2° - Note sur les troupes de couverture.

3° - Note sur Madagascar.

Alors les mots ondulent, les lettres s'espacent, l'écriture s'élargit. Le trouble est évident.

— Qu'avez-vous ? demande du Paty.

— J'ai froid aux doigts, répond Dreyfus.

Froid aux doigts ? Dreyfus est arrivé ganté. Un grand feu brûle dans la pièce. Nous ne sommes qu'à la mi-octobre. Les premières lignes ont été rédigées comme si Dreyfus n'avait pas froid aux doigts.

L'altération commence quand la lettre a cessé d'être innocente. Quand elle a emprunté les termes mêmes du fameux bordereau trouvé dans une corbeille à papiers du colonel von Schwartzkoppen par M^{me} Bastian, la femme de ménage-espionne que le service des statistiques entretient à l'ambassade d'Allemagne !

Ecrit sur du papier pelure déchiré en de nombreux morceaux, ce bordereau était ainsi rédigé :

Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse, cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants :

1° - Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce.

2° - Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan).

3° - Une note sur une modification aux formations de l'artillerie.

4° - Une note relative à Madagascar.

5° - Le projet de manuel de tir d'artillerie de campagne (14 mars 1894).

Ce dernier document est très difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours. Le ministère de la Guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables. Chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous ne vouliez que je vous le fasse copier in-extenso et ne vous en adresse la copie.

Je vais partir en manœuvres.

Si le capitaine Dreyfus n'avait pas eu connaissance de ce bordereau, pourquoi aurait-il manifesté ce trouble ?

Ce trouble que le commandant du Paty, aussi bien que MM. Cochefert, Boussard et Gribelin remarquèrent et consignèrent.

2 - L'importance du bordereau

Si l'on en croit l'énorme littérature dreyfusarde offerte sur le marché de la librairie, le bordereau n'annonçait que des renseignements sans grande valeur. Dans ses *Cent ans de République*, l'excellent Jacques Chastenet, qui connaît par l'étude minutieuse du passé les vertus de la prudence du présent, note d'une plume plus désinvolte que pertinente :

Il semble d'ailleurs que les pièces livrées n'étaient pas d'une importance telle qu'un officier de troupe fureteur ne pût se les procurer (T. 3, p. 79).

Godefroy Cavaignac, trois fois ministre de la Guerre (en 1885, en 1895 et en 1898, poste dont il démissionna pour protester contre la révision du procès Dreyfus), ne partage pas l'optimisme de M. Chastenet. Les dépositions qu'il fit devant la Cour de cassation sont nettes et catégoriques. Il s'agissait d'informations importantes. Seuls quelques officiers spécialisés pouvaient les connaître.

1) Le frein hydraulique du 120 constitue une des innovations les plus importantes et les plus secrètes de l'année 1894. Elle va permettre l'amélioration de l'artillerie lourde de campagne.

2) Les troupes de couverture sont celles qui doivent se trouver en première ligne, dans les premières heures de la déclaration de guerre, pour protéger la mobilisation et la concentration des armées. Tous les efforts d'un service de renseignements doivent tendre d'abord vers l'acquisition de ces informations. Elles donnent à qui les possède une supériorité évidente. Le plan dont il s'agit dans le bordereau est le nouveau plan en cours d'élaboration à l'état-major.

3) La modification des formations de l'artillerie concerne les applications de la loi du 21 mai 1894. Elle fait passer les pontonniers de l'artillerie au génie et crée de nouveaux régiments et batteries d'artillerie.

4) Le quatrième paragraphe concerne l'intervention à Madagascar, en mars 1896 (vingt mille hommes commandés par le général Duchêne).

5) Le projet d'un manuel de tir se limite à de nouvelles méthodes de réglage.

Ministre de la Guerre, Godefroy Cavaignac fut aussi ministre de la Marine et des Colonies en 1892. Il est l'auteur d'un ouvrage qui fit autorité sur *La formation de la Prusse contemporaine*. Il doit savoir de quoi il parle quand il affirme que si les deux derniers points « sont d'un ordre plus confidentiel que secret », les trois premiers constituent ce qu'il y a de plus vital, de plus essentiel, et de plus secret pour notre

défense nationale. Ils représentent la vie même de l'état-major en l'année 1894. Quant à la phrase « Quelques modifications seront apportées par le nouveau plan », elle est, à elle seule,

un acte de trahison fondamental et funeste. Elle livre une décision qui n'était pas écrite, mais qui avait été prise à l'état-major général dans les négociations les plus intimes des chefs d'état-major au mois d'août 1894. Une décision de cette nature ne pouvait être connue que par une trahison sortant de l'état-major lui-même (1).

A Rennes, devant le second procès de Dreyfus, Godefroy Cavaignac résumera sa pensée en déclarant :

Ce document prouvait que l'ennemi était là, au cœur même des secrets de la défense et y nuisant.

Godefroy Cavaignac — fils du général Cavaignac, héros de la défense de Cherchell et de la bataille d'Isly — était, comme son père, un farouche républicain. La *Revue maçonnique* de Bruxelles le donnait comme franc-maçon. Mais il était patriote, redoutait l'espionnage allemand et croyait à la culpabilité du capitaine Alfred Dreyfus.

3 - L'émotion de l'état-major général

Ce bordereau était arrivé le 25 septembre dans un "comet" sur le bureau du lieutenant-colonel Henry, attaché au service des statistiques. Après avoir reconstitué le puzzle, Henry avait été d'autant plus ému que, depuis le début de l'année, des soupçons couraient. En mars 1894, le marquis de Val Carlos, attaché militaire à l'ambassade d'Espagne à Paris, mais d'éducation, de relations et de goûts français, avait mis en garde un agent civil des services, nommé Guénée. « Méfiez-vous de Schwartzkoppen, premier attaché militaire à l'ambassade

d'Allemagne à Paris et du colonel Panizzardi, son homologue à l'ambassade d'Italie », avait dit Val Carlos en substance. « Il y a, à l'état-major français, un homme qui les renseigne. »

En avril, Val Carlos était revenu à la charge :

— Vous avez un ou plusieurs loups dans la bergerie. Je suis certain du fait.

Val Carlos n'affabulait pas. Il ne prenait pas ses fantasmes pour des réalités, comme il en arrive parfois dans les milieux du renseignement. Le bordereau en témoignait. Le général Deloye, chef de l'artillerie, se déclara "effrayé".

Saisi, l'état-major général chargeait le 4^e bureau d'élucider le mystère. Son sous-chef, le commandant d'Aboville, vraisemblablement parent du vainqueur du Pacifique à l'aviron, examinait la pièce, réfléchissait et constatait :

— La diversité des matières traitées ressortissait aux quatre bureaux de l'état-major.

Or quels étaient les officiers en rapport avec ces quatre bureaux ? C'étaient douze stagiaires de seconde année. Sur ces douze, sept ou huit n'avaient pu avoir connaissance du manuel de tir. Restaient quatre ou cinq. Quatre ou cinq suspects.

Le patron du 4^e bureau, le colonel Fabre, supérieur direct du commandant d'Aboville, consulta la liste. Un nom retint son attention : celui du capitaine Alfred Dreyfus. Il se souvenait n'avoir pas émis un jugement très favorable à son endroit, lors du dernier stage.

Le dossier Dreyfus fut demandé. La note du colonel Fabre stipulait :

Officier incomplet, très intelligent, très bien doué, mais prétentieux et ne remplissant pas au point de vue du caractère, de la conscience et de la manière de servir, les conditions nécessaires pour être employé à l'état-major de l'Armée.

Ce qui frappa davantage le colonel Fabre et le commandant d'Aboville, ce fut la fiche signalétique du capitaine Dreyfus, qu'il avait rédigée de sa main. L'écriture ressemblait à celle du bordereau. Le graphisme de certaines lettres était identique. Dans les deux pièces, le mot "artillerie" présentait une « similitude absolue », devaient déclarer Fabre et d'Aboville

devant la Cour de cassation et le tribunal de Rennes. L'émotion était grande à l'état-major. Il décida d'alerter le gouvernement, en la personne du ministre de la Guerre : le général Auguste Mercier.

4 - L'intervention du pouvoir politique

Le général Auguste Mercier avait 61 ans. Elève de Polytechnique, il avait servi le Second Empire lors des guerres du Mexique et de 1870. C'était un esprit remarquable. On lui doit le fameux canon de 75 qu'il imposa, en 1893, à l'armée française, sur les conseils de son collaborateur, le général Deloye. L'affaire Dreyfus allait précipiter la fin de sa carrière. En 1898, il passa dans le cadre de réserve.

Dix mois avant le déclenchement de l'affaire Dreyfus, en décembre 1893, le général Mercier était devenu ministre de la Guerre dans le cabinet Casimir-Perier. Il conserva son portefeuille dans les deux ministères qui suivirent, tous deux présidés par Charles Dupuy (mai 1894-janvier 1895). Député radical et franc-maçon (Loge *L'Industrie*) de la Haute-Loire, ses adversaires dirent plus tard que Dupuy avait le "mauvais œil". Il était président du Conseil quand Sadi Carnot fut assassiné (25 juin 1894). Il était encore président du Conseil quand Casimir-Perier, qui avait remplacé Sadi Carnot, dut démissionner (15 janvier 1895), après seulement sept mois de présidence — et l'affaire Dreyfus ne fut pas étrangère à ce départ précipité. Enfin Charles Dupuy était toujours chef de gouvernement, lorsque "l'anti-dreyfusard" Félix Faure (il s'était vainement opposé à la révision du procès Dreyfus) fut retrouvé mort, subitement, à l'Élysée, après avoir eu, dit la rumeur, un commerce galant avec une fille de police : M^{me} Steinheil (16 février 1899). C'est la mort de Félix Faure qui précipita la victoire du clan des dreyfusards.

Ce petit tableau fait de perspectives et de coïncidences bizarres n'était pas inutile. La plupart de ces noms, célèbres à

l'époque, sont oubliées ou ignorés. Cent ans, c'est si loin...

Revenons au général Mercier. Quand il était arrivé au ministère de la Guerre, dix mois donc avant le bordereau, le lieutenant-colonel Sandherr, chef de la section des statistiques, dont il avait fait une redoutable organisation d'espionnage et de contre-espionnage, l'avait mis au courant de la situation. L'attaché militaire allemand Schwartzkoppen et l'attaché militaire italien Panizzardi dirigeaient contre nous un vaste système de renseignements. On avait pu surprendre une partie de leur correspondance. Il y avait d'abord eu la lettre dite des "forts de la Meuse", subtilisée par la "voie ordinaire" — c'est ainsi qu'on nommait M^{me} Bastian. La dernière datait du 16 avril 1894. Elle aurait pu être désignée par la lettre des "douze plans directeurs de Nice". On lisait entre autres détails, et avec les incorrections révélant l'origine étrangère :

Mon cher ami,

Je regrette bien de ne pas vous avoir vu avant votre départ ; du reste je serais de retour dans huit jours. Si joint douze plans directeurs de Nice que ce canaille de D. m'a donné pour vous, etc.

C'était signé *Alexandrine*, nom de code de Schwartzkoppen. Les quatorze lettres que l'on possède montrent d'autres signatures : *Maximilienne* ou *Bourreur*. Elles sont sans équivoque. L'une d'elles, particulièrement révélatrice et crue, est connue sous le nom de "lettre des quatorze armées". Henriette Dardenne, la fille de Godefroy Cavaignac raconte :

Lorsque le commandant Cuignet, en 1899, dut donner aux juges de la Cour de cassation connaissance des pièces du dossier secret, force lui fut de la lire à haute voix. Il s'en acquitta non sans un très grand embarras et non sans provoquer dans l'assistance un froid très significatif. « Ces misérables feraient rougir des singes », s'écria le conseiller Faure-Biguet tandis que l'on voyait le conseiller Sallanquin esquisser gravement un grand signe de croix (*Op. cit.* Voir note 1).

J'ai eu entre les mains une photographie du colonel von Schwartzkoppen. Elle le montre au plus vif de son éclat, en

uniforme noir rehaussé d'épaulettes, de fourragère, de décorations parmi lesquelles la croix de fer de première classe bordée d'argent. De la main gauche, à hauteur de la hanche, il tient son épée. De la droite ses gants, et le pouce est passé sous le cinquième bouton. Ses mains sont fines et blanches. La taille est celle d'un danseur. Le casque à pointe ne réussit pas à durcir le visage. Emmanchée de trois quarts sur un col à deux étages, la tête, malgré l'œil distant et la fière moustache, révèle je ne sais quoi de féminin dans la ligne de la joue et du menton. L'homosexualité militaire, classique chez les Prussiens, n'est pas loin.

Dans une affaire aussi complexe et mêlée que l'affaire Dreyfus, avec tant de jeux croisés, de faux miroirs, de fausses pistes, de complicités diverses et parfois contre nature, d'influences, de buts, de pressions, multiples et souvent opposées, comment n'être pas frappé par cet aspect trouble, lorsque l'on découvrira plus tard que le successeur de Sandherr, l'étrange colonel Picquart, chef des services secrets français qu'il va trahir pour servir le parti dreyfusard, est également douteux. Au premier procès Zola, l'impression qu'il donne est fâcheuse. Il dit "ces gens" en parlant de ses chefs. On s'étonne de sa jeunesse, de ses allures félines, de son dilettantisme. Il fait penser à Mademoiselle Fifi, personnage de Maupassant (Dardenne). Dans *Le Gaulois* (18 Juillet 1898), le chroniqueur Maurice Talmeyr, se souvenant de ce procès, écrit qu'il voit toujours Picquart « avec son air fuyant et efféminé, distingué et bizarre, maniéré et ambigu. »

Les histoires juives sont rarement des histoires simples. Celles des services secrets non plus. Dans le montage, le truquage, le trompe-l'œil, le coup fourré à triple détente, le billard à sept bandes, le faux et usage de faux, l'affaire Dreyfus est un chef-d'œuvre. Le général Mercier ne s'en doutait pas. Le père du 75 marchait au canon. Le 8 octobre, il rendait compte au président du Conseil, Charles Dupuy, et au président de la République : Jean Casimir-Perier. Il leur dressait un tableau dramatique de la situation : l'espionnage allemand comme une pieuvre sur le territoire, Schwartzkoppen, Panizzardi, une taupe à l'état-major, le redressement militaire français compromis, etc.

— Que comptez-vous faire ? demanda le président de la République.

— Ouvrir une enquête immédiate avec votre approbation.

— Vous l'avez, dit Casimir-Perier.

Le malheureux ! Si l'on peut dire : la fortune de Casimir-Perier, dit Perier d'Anzin, à cause des mines, était évaluée à 40 millions or. Dix ans plus tôt, secrétaire d'Etat à la Guerre, il avait aidé Jules Ferry, président du Conseil, à mater les mineurs qui ne voulaient plus travailler dix et douze heures par jour pour trois francs cinquante. C'était cela la République...

Mais Casimir-Perier s'était déjà mis la franc-maçonnerie à dos en écrasant, lors du vote pour l'Elysée, Henri Brisson, haut dignitaire du Rite écossais (Loge *La Justice*), par 415 voix contre 195. Maintenant, en tant que président de la République, voilà qu'il approuvait que les poursuites fussent diligentées contre le capitaine Dreyfus. C'était plus que les maîtres occultes, les vrais maîtres de la République des républicains, n'en pouvaient supporter. Il allait l'apprendre à ses dépens.

5 - Premières bévues

Quoique pressé, le général Mercier voulait s'entourer de toutes les précautions. Il réunissait le 11 octobre un conseil de cabinet restreint où l'on trouvait le garde des Sceaux, Eugène Guérin, et le ministre des Affaires étrangères, Gabriel Hanotaux, dont Goblet disait : « Il arrivera, le petit Hanotaux, il a des roulettes autour du ventre. »

L'un et l'autre avaient bien conscience qu'il ne s'agissait ni de fuites de circonstances ni de renseignements mineurs. Hanotaux était même tombé en arrêt sur la note n° 4 sur Madagascar. Le 22 septembre, la revue *Le Yacht* n'avait-elle pas publié un article sur le sujet, montrant que l'auteur connaissait, au moins dans ses grandes lignes, le plan de campagne de l'expédition projetée ? Or cet auteur, un certain

Emile Weyl, était l'oncle par alliance de Mathieu Dreyfus, le frère d'Alfred (2).

Néanmoins Hanotaux était hostile à toute poursuite. Ce diplomate prudent, qui allait laisser un nom dans l'entente franco-russe et le règlement des différends franco-anglais en Afrique, le plus souvent au bénéfice des intérêts britanniques, avançait des objections qui n'étaient pas sans valeur. Ce document avait été subtilisé à l'ambassade d'Allemagne. C'était un vol. Il pouvait entraîner des complications énormes. Allant jusqu'à la guerre. Elle serait catastrophique. Diplomatiquement et militairement nous n'étions pas prêts.

En conséquence l'origine du bordereau ne pouvait être révélée aux juges. Encore moins à la défense. Ce qui interdisait le procès.

Le colonel Sandherr était du même avis, mais pour des raisons différentes. Si l'on versait aux débats le bordereau et la correspondance Schwartzkoppen-Panizzardi, la guerre n'était pas certaine, mais ce qui était certain, c'était la destruction du contre-espionnage français, et en particulier de la si précieuse "voie ordinaire" : M^{me} Bastian (3).

— Mon général, ne précipitez pas l'arrestation du capitaine Dreyfus, disait Sandherr à Mercier. Surveillons-le. Organisons sa filature. Je me fais fort de le surprendre en flagrant délit avant qu'il soit longtemps.

La suite de l'Affaire devait montrer que le colonel Sandherr avait sans doute raison (4).

Ces arguments ne troublaient pas Eugène Guérin. Il les tenait pour des arguties. Ministre de la Justice, il entendait que la justice passât. Et au trot ! Il avait déjà commis d'office un expert, M. Gobert, attaché à la Banque de France, en lui demandant de faire diligence.

— C'est un cas simple, avait répondu M. Gobert. Ce ne sera pas long.

Très vite, pourtant, sa certitude parut troublée.

— Ça ne colle pas, dit-il au général Gonse, sous-chef d'état-major général.

Gobert voulut connaître alors, avec insistance, le nom de la personne incriminée. Cette requête était incompatible avec la mission dont il était chargé. Le général Gonse lui demanda de

lui remettre ses pièces et ses conclusions.

Celles-ci disaient que « la lettre [...] pouvait être d'une autre personne que celle soupçonnée ». Dans les pièces se trouvait un rapport de Dreyfus, suite à des visites qu'il avait faites à des dirigeants de la Banque de France. Gobert avait-il fait le rapprochement, deviné le nom du suspect ? Avait-il été informé ? En tout cas, il savait que X... était Dreyfus. Il devait l'avouer bientôt au commandant d'Ormescheville, chargé de l'enquête (5).

Devant cette "attitude dilatoire", et même "suspecte", le général Mercier chercha un expert aux qualités professionnelles établies et reconnues, qui fût au-dessus de tout soupçon. Il trouva Alphonse Bertillon, fils d'un staticien éminent, fondateur de l'école anthropométrique, lui-même fondateur du service anthropométrique de la Sûreté. Au plus chaud de la vague d'attentats libertaires, c'est Alphonse Bertillon qui, par des comparaisons d'écriture très poussées, avait confondu l'anarchiste Pauwels (aucune parenté avec l'ancien directeur et toujours distingué éditorialiste du *Fig-Mag*).

Durant dix heures, M. Bertillon procéda à un examen approfondi des documents. Six assistants, formés à ses méthodes de travail, l'aidèrent. Le 13 octobre, il remettait son rapport. On lisait :

Si l'on écarte l'hypothèse d'un document forgé avec le plus grand soin, il appert manifestement que c'est la même personne qui a écrit la lettre et les documents communiqués.

Mais qui aurait pu forger, avec le plus grand soin, une lettre à l'imitation du capitaine Dreyfus et la jeter dans la corbeille à papiers de Schwartzkoppen où M^{me} Bastian l'avait trouvée ?

Cette fois, les dernières hésitations du général Mercier étaient levées. Sur la proposition du général de Boisdeffre, le commandant du Paty de Clam était désigné comme officier de police judiciaire. Il reçut l'ordre de convoquer le capitaine Alfred Dreyfus, le lundi 15 janvier 1894, à 9 heures, au ministère de la Guerre et de procéder à son arrestation.

6 - L'arrestation

Est-ce seulement parce que vous venez d'avoir froid aux doigts que vous tremblez, demande le commandant du Paty.

Le capitaine Dreyfus le regarde comme s'il ne comprenait pas ce qu'on lui demandait. Cette scène, recréée grâce à de nombreux témoignages et dépositions, a quelque chose d'irréel et de théâtral. Ce 15 octobre 1894, vers dix heures du matin, que sait-on de Dreyfus ? Pas grand-chose...

Il est né le 9 octobre 1859, à Mulhouse, de Raphaël Dreyfus et de Jeannette Lippmann. Son père était un industriel besogneux du textile. On lui donnait le sobriquet de "*Vieux fouli*" (vieux filou : le verlan existait déjà sous le Second Empire ! Il n'y a rien de nouveau sous le soleil). En 1872, Raphaël Dreyfus opta pour la nationalité française, mais demeura en Alsace allemande. Ainsi Alfred Dreyfus était français, mais les intérêts de sa famille se trouvaient de l'autre côté de la frontière, chez l'ennemi héréditaire.

Alfred Dreyfus vint à Paris en 1874. Il avait donc quinze ans. Son *curriculum vitae* est moins sévère que le jugement du colonel Fabre. Citons Dutrait-Crozon :

Alfred Dreyfus était entré à l'Ecole polytechnique en 1878. Sorti de l'Ecole d'application avec le numéro 32 sur 97, il avait été nommé lieutenant, le 1^{er} octobre 1882, au 31^e régiment d'artillerie, au Mans. Au bout d'un an, il fut classé à la 11^e batterie de son régiment, détachée à l'Ecole militaire, à Paris. Promu capitaine le 12 septembre 1889, il fut affecté à l'Ecole de pyrotechnie à Bourges. En novembre 1890, il entra à l'Ecole de guerre, avec le numéro 67 sur 81 et en sortait avec le numéro 9, le brevet d'état-major et la note "très bien". Il fut alors désigné pour servir comme stagiaire à l'état-major de l'Armée, au ministère de la Guerre. [...]

Le 21 avril 1890, Alfred Dreyfus avait épousé M^{lle} Lucie Hadamard, fille de David Hadamard, marchand de diamants à Paris. Il eut un fils, Pierre, en 1891 et une fille, Jeanne, le 22 février 1893 (p. 11).

En première lecture, il faudrait avoir l'imagination foisonnante pour découvrir, sous les mots de cette carrière, le profil d'un Mata-Hari en uniforme.

Il n'en reste pas moins que, dans les années 90, le problème des *Juifs dans l'armée* suscitait bien des controverses. Ce fut même le titre d'une série d'articles publiés à partir du 13 mai 1892 dans *La Libre Parole*. Ces articles n'étaient pas violents, surtout comparés à ceux de l'époque. Ils ne désignaient personne. Ils se bornaient, selon Jean Drault, romancier populaire et journaliste (6), à signaler les avantages et les privilèges dont jouissaient les officiers israélites.

Ils provoquèrent pourtant trois duels. Le premier, à l'épée, opposa M. Crémieu-Foa, capitaine au 8^e dragons, à Edouard Drumont, directeur de *La Libre Parole*. On disait de Drumont que, même avec ses lorgnons, il était myope comme une chaufferette. Alors, quand il les ôtait, c'était nuit et brouillard. Il fonçait au son, en faisant des moulinets terribles. On compta deux blessés. Par chance, ce ne furent pas les témoins qui furent touchés, mais les duellistes qui s'embrochèrent.

Ce jugement de Dieu ne satisfit pas l'auteur des articles, M. de Lamase. Il trouvait inacceptable que Crémieu-Foa eût défié Drumont à sa place et le sommait de venir l'affronter, au pistolet cette fois, sur le terrain. Après de nombreuses tractations et tergiversations, la deuxième rencontre eut lieu. Deux balles, sans résultat.

Par accord et procès-verbal signé par les antagonistes, ces affrontements devaient demeurer secrets. Le jeune frère de Crémieu-Foa en informa la presse.

— Je vous rends responsable, dit le marquis de Morès, premier témoin de M. de Lamase, au capitaine Mayer, professeur à l'École polytechnique, premier témoin de Crémieu-Foa et fleurettiste réputé.

— A votre disposition.

Écoutons Jean Drault :

Le duel eut lieu le 23 juin (1892). Il ne dura qu'un instant. [...] Le capitaine Mayer tira à la poitrine en se fendant à fond. Morès para d'une façon foudroyante. Son épée s'enfonça dans la poitrine de son adversaire encore fendu et qui n'avait pas eu

même le temps de se remettre en garde.

Le capitaine Mayer chancela, puis tomba, le poumon perforé. Il cracha le sang peu de temps après. Transporté à l'hôpital du Gros-Caillou, il y mourut le soir même, à cinq heures (Jean Drault : *Drumont*, p. 113).

Au mois d'août, la Cour d'assises de la Seine acquitta Morès. Le duel avait été loyal. Une foule immense attendait le marquis national-révolutionnaire place Dauphine. Elle l'acclama comme un héros. L'antisémitisme était dans l'air...

— Capitaine Dreyfus, dit le commandant du Paty, je vous mets en état d'arrestation.

Dreyfus proteste :

— Vous ne pouvez pas faire ça... Vous n'en avez pas le droit.

Tous les récits des témoins concordent. Sa voix sonne faux.

Il essaye de se donner une contenance, de trouver l'attitude qu'il devrait avoir. Il se cherche du regard dans une glace et paraît parler à son double, comme s'il s'observait en répétant une scène déjà jouée ailleurs :

— Je n'ai pas trahi... Je n'ai pas été léger... Je ne connais rien à la couverture... J'ignore l'existence du manuel...

Parfois il s'arrête, comme saisi par l'angoisse. Il a cette phrase qu'on entendra souvent. Elle peut être la clef du mystère :

— Je sens qu'un plan épouvantable a été préparé contre moi.

Trois fois du Paty le menace de faire porter à l'agent étranger la lettre que Dreyfus a écrite sous la dictée. Deux fois Dreyfus l'arrête :

— Non, je vous en prie...

Ce n'est qu'à la troisième qu'il accepte, peut-être parce qu'il a deviné que le commandant du Paty ne pouvait user de ce stratagème : il eût démasqué la "voie ordinaire".

— Allez-y ! Essayez...

Et c'est du Paty qui rompt, pris à son propre piège.

Le feu continue de craquer joyeusement. A la pendule de la cheminée, il va être 10 heures 30. Dehors l'automne est gris, légèrement brumeux. En déplaçant des dossiers, sur une table, du Paty découvre un revolver. Dreyfus en profite, pathétique,

grandiloquent, à la mode du mélo :

— Tuez-moi !... Mais logez-moi une balle dans la tête.

Puis :

— Mais moi je ne veux pas me tuer. Je veux vivre pour établir mon innocence.

Répétons-le : pour les témoins, ce dialogue sonne faux. L'archiviste-greffier Gribelin dira :

— Dreyfus jouait la comédie. Son arrestation semblait une éventualité qu'il avait envisagée et à laquelle il s'était préparé.

Pour M. Cochefert, le chef de la Sûreté, homme de métier, qui a l'habitude de situations semblables, « l'attitude de Dreyfus a été celle d'un coupable ». (A Rennes, il sera moins affirmatif.)

A 11 h 30, le capitaine Dreyfus est remis aux mains du commandant Henry, n° 3 du service des statistiques, afin qu'il le conduise à la prison militaire du Cherche-Midi. Il doit y être enfermé, au secret absolu, sous la garde du commandant Forzinetti.

On dirait un nom de chanteur de mandoline. Ce n'est que celui du hasard. Un hasard si étrange et qui joue un rôle si important, dans cette pièce montée, qu'on finit par se demander s'il n'a pas été provoqué.

Ce Forzinetti pourrait n'être qu'un officier en fin de course, attendant ses invalides sous l'uniforme de gardien de prison. Ce serait trop simple. C'est un joueur, connu dans les tripots : au club de la Presse, au Betting-club, au Washington-club, au cercle de l'Escrime. Selon Guénée, qui déposera dans ce sens devant la Cour de cassation, c'est là que Forzinetti aurait rencontré le capitaine Dreyfus et la "comtesse" Latischeff. C'était une Hongroise, croqueuse de diamants, soutenue par un Juif belge du nom de Heyman. On la voyait aussi avec des attachés militaires allemands : Huehne, von Füncke, Susskind. Tous n'avaient pas les goûts de Schwartzkoppen.

Entre Dreyfus et le directeur responsable de la prison du Cherche-Midi, il existait des rapports certains. Malgré le secret, M^{me} Dreyfus put rendre visite à son mari dans sa cellule. Les petites Forzinetti passèrent des vacances à la campagne chez M^{me} Dreyfus. Alors que tout Paris l'ignorait encore, Isidore Bloch, l'administrateur du cercle de l'Escrime, fut informé de

l'arrestation de Dreyfus et reçut la consigne de n'en souffler mot. Après avoir affirmé que le commandant du Paty de Clam avait torturé Dreyfus — sans que celui-ci ne s'en soit plaint ni ait montré les traces de sévices —, après avoir accompagné Bernard Lazare chez Jaurès, puis chez Rochefort, pour donner plus de poids à ses protestations, Forzinetti fonda, à Bruxelles, une société anonyme pour l'exploitation d'un tripot : Le Critérium. Puis le prince Albert de Monaco l'attacha au Casino de Monte-Carlo. En récompense de quels services ?

Curieux commandant Forzinetti quand même ! Curieux directeur militaire de la prison du Cherche-Midi où l'on enfermait, au secret, les officiers suspectés d'espionnage.

Ce n'est peut-être là qu'un détail anecdotique. Il suffit à révéler l'ambiguïté de la fabrication.

7 - L'affaire commence

En dehors de quelques initiés, il n'y a pas encore d'affaire Dreyfus. Les journaux l'ignorent. Les hommes politiques et d'opinion n'ont pas pris position. Il faudra d'ailleurs plusieurs mois, et même plusieurs années, pour que le Syndicat réussisse à transformer en affaire Dreyfus la condamnation du capitaine. Fin octobre 1894, le commandant du Paty de Clam peut terminer tranquillement son enquête préliminaire. Elle n'apporte que deux faits nouveaux. Contrairement à ce qu'il avait affirmé le 15, Dreyfus reconnaît avoir eu connaissance de la couverture et du manuel de tir. Il avoue avoir entretenu des relations galantes avec une étrangère qui recevait des espions. (Il reviendra plus tard sur cet aveu.)

Le général Mercier fait procéder à une contre-expertise sur l'écriture. Quatre sur-experts prêtent serment : MM. Charavay, Pelletier, Teyssonnières et à nouveau Bertillon. Seul Pelletier nie la similitude des écritures entre le bordereau et les textes

rédigés par Dreyfus. MM. Charavay et Teyssonnières la confirment. Bertillon conclut :

La preuve est faite, péremptoire. Vous savez quelle était ma conviction du premier jour. Elle est maintenant absolue, complète, sans réserve aucune.

Le général Mercier continue pourtant de vouloir étoffer le dossier avant d'officialiser les poursuites. C'est compter sans l'agressivité de *La Libre Parole*. En l'absence de Drumont, réfugié en Belgique, redoutant l'arrestation pour un article sur la magistrature, le secrétariat de rédaction était assuré par le commandant Biot. Une lettre, signée Henry, adressée à un journaliste de *La Libre Parole*, lui révèle que le capitaine Dreyfus était incarcéré au Cherche-Midi, pour espionnage. Ce journaliste ne connaît pas d'Henry. Biot non plus. On s'apercevra plus tard que l'écriture n'est pas celle du commandant Henry. Biot ne résiste pas à l'appât. Il dépêche un de ses collaborateurs, Albert Monniot, avenue d'Alma, où demeurait Dreyfus.

Monniot découvre une maison vide, des malles partout, une domestique alsacienne qui va et vient, affolée, disant qu'elle ne sait rien, mais que son maître est au Cherche-Midi. Alerté, Drumont téléphone de Bruxelles de pousser les feux. Le 29 octobre, *La Libre Parole* annonce la nouvelle. Le gouvernement confirme, sans donner le nom de l'officier arrêté. Mais le grand rabbin Zadoc Kahn (Zadig Kahn, dit) le connaît, d'après Dutrait-Crozon.

Zadoc Kahn est un personnage éminent de la communauté israélite. Né à Mommenhein (Bas-Rhin) en 1839, il est grand rabbin de Paris depuis 1868 et du Consistoire central depuis 1890. Il est l'auteur de deux livres remarquables : *Le Livre de Joseph le Zélateur* et *l'Esclavage, selon la Bible et le Talmud*. Son autorité dépasse les milieux israélites. Le 30 octobre, quand il demande audience au préfet de Police, celui-ci le reçoit aussitôt.

Louis Lépine est un des rares préfets de police dont les Français connaissent le nom. Pas seulement parce que c'est lui qui régla l'affaire du Fort Chabrol (7) et celle de la Bande à

Bonnot, mais parce que Lépine fut le patron des petits inventeurs, ces personnages si français.

Cette entrevue avec le grand rabbin, Lépine l'a raconté dans ses *Souvenirs* :

Il paraissait très excité. "On veut envoyer au Conseil de guerre un des nôtres, me dit-il. Si vous avez quelque influence sur ce gouvernement c'est le cas de le montrer. Si pareille chose arrivait, vous porteriez la responsabilité de ce que je vous annonce : le pays coupé en deux — tous mes coreligionnaires debout et la guerre déchaînée entre les deux camps. Quant aux moyens de la soutenir, vous pouvez vous fier à nous [...]. Je n'avais pas le pouvoir qu'il m'attribuait, poursuit Lépine, mais je ne jugeai pas vaines ses menaces (pp. 217-218).

Le grand rabbin est bien de la race des prophètes. les choses se passeront comme il l'annonce. A partir de son intervention, on peut dire que l'affaire Dreyfus commence.

8 - Instruction et pressions

Devant cette accélération des événements, le président du Conseil, Charles Dupuy, convoque un conseil de cabinet extraordinaire le 1^{er} novembre.

L'histoire officielle le dissimule toujours. Comme nous n'appartenons pas à l'histoire officielle, nous nous ferons un plaisir, autant qu'un devoir, de le révéler. Le cabinet Dupuy, le troisième du nom, comportait douze ministres, dont cinq appartenaient à la franc-maçonnerie. Dupuy lui-même, nous l'avons vu, qui, outre la présidence, s'était attribué l'Intérieur et les Cultes ; Félix Faure, loge *L'Aménité*, qui était à la Marine ; Delcassé, loge *La Fraternité latine*, qui occupait le ministère des Colonies, quasi-monopole maçonnique sous la Troisième ; Biger (Agriculture) et Lourties (Commerce et Industrie), dont j'ignore les loges, mais dont les initiations ne font pas de doute.

En plein accord avec le général Mercier, le gouvernement accorde à l'unanimité l'autorisation d'ouvrir des poursuites contre le capitaine Alfred Dreyfus. Seul, M. Hanotaux maintient quelques réserves. Il insiste sur la nécessité absolue d'occulter l'origine du bordereau. Personne ne conteste l'obligation absolue du huis-clos. Le F. Dupuy est sans état d'âme. Trois ans plus tard, dans les couloirs de la Chambre des députés, il déclarera :

Je n'ai jamais douté et ne doute pas davantage aujourd'hui de la culpabilité de Dreyfus (6 décembre 1897. *Le Temps*).

L'instruction est confiée au commandant d'Ormescheville, rapporteur près du Conseil de guerre. Elle va durer un mois (3 novembre-3 décembre). La tâche de l'officier-juge d'instruction est difficile et les impératifs qu'il doit respecter vont peser sur le procès.

En dehors du bordereau, on n'avait fait figurer à la procédure aucune pièce secrète, par souci de ne livrer aucune indication sur l'origine des renseignements pris, ni sur les procédés par lesquels ils tombaient entre nos mains. Aucune indication relative à la façon dont avait été saisie la pièce à conviction — aucune relative à sa date [...]. Le général Gonse a simplement "affirmé et déclaré au magistrat instructeur qu'elle avait été adressée à une puissance étrangère et qu'elle lui était parvenue, mais que, d'après les ordres formels de M. le ministre de la Guerre, il ne pouvait indiquer par quels moyens ce document était tombé en sa possession" (Dardenne, p. 57).

Dreyfus est interrogé seize fois, principalement sur les connaissances qu'il a des sujets du bordereau. Il discute ; revient sur certains aveux, pour les reconnaître ensuite, contredit les témoins, manque de netteté. L'instruction établit que Dreyfus a pu avoir des renseignements sur le frein du 120 ; qu'il connaissait la couverture, les zones de concentration de nos armées, etc ; qu'il a dessiné de mémoire (la sienne est remarquable) une carte des lignes de transports de l'Est ; qu'il était fureteur, indiscret ; qu'il a demandé à plusieurs reprises à être chargé de fonctions spéciales qui le mettaient en contact

avec des dossiers secrets ; qu'il lui est arrivé de copier un travail de nature secrète sur un papier spécial ; qu'il arrivait tard le matin, au ministère, et de ce fait se trouvait seul dans les bureaux entre 11 h 30 et 14 heures ; qu'il avait fait plusieurs voyages clandestins en Alsace et que les autorités allemandes « avaient fermé les yeux », etc.

Impossible d'entrer dans tous les détails. Contentons-nous d'ajouter que, en ce qui concerne le jeu, Dreyfus n'admet qu'une soirée au cercle de la Presse, exclusivement « pour y dîner ». Guénée a dû se tromper de Dreyfus. Le commandant d'Ormescheville ne poursuit pas plus loin ses investigations. Pour finir, il conclut au renvoi devant le Conseil de guerre.

Durant cette instruction et les semaines qui vont suivre, il se produit trois phénomènes qui valent d'être signalés et retenus, car ils éclairent l'Affaire par en dessous.

D'abord une prolifération de fausses nouvelles et d'informations inexactes. Elles viennent alimenter la presse de toutes nuances mais particulièrement les journaux nationalistes à tendance antisémite. Elles fourmillent d'erreurs, de contre-vérités, d'exagérations. On raconte, par exemple, que Dreyfus a avoué. Les charges qui pèsent sur lui sont outrées, déformées, parfois totalement inventées. La manœuvre n'est pas innocente. Lors du procès, qu'"on" espère public, la lecture de ce feuilleton suffirait à transformer l'accusé en persécuté, et à provoquer un retournement de l'opinion.

On prétend aussi que le général Mercier a entrepris de sauver Dreyfus. La rumeur court et s'enfle. Les nationalistes sont révoltés. Alors on déclare que, si le capitaine Alfred Dreyfus est jugé "quand même", c'est que le Père du canon de 75 a "capitulé" devant les ultras.

Il y a là toute une campagne de bouche-à-oreille, d'échos, d'articles, organisée par des cerveaux aussi agiles que subtils. Ils connaissent admirablement les ressorts de la propagande, du murmure insidieux à l'explosion de l'indignation. Ils savent à merveille monter un mouvement en porte-à-faux pour l'écraser d'un contre foudroyant.

Il convient ensuite de noter la réaction de l'ambassade d'Allemagne. Les officiers de l'état-major et de la section des

statistiques étaient bien naïfs en croyant garder secrètes les sources de leurs informations. Moins d'un mois après l'arrestation de Dreyfus, ce secret est celui de Polichinelle. Le 9 novembre, *La Patrie* parle des relations de Dreyfus et de Schwartzkoppen. Le 17, *Le Petit Journal* et *L'Echo de Paris* démentent : il ne s'agit pas de Schwartzkoppen mais du comte von Schmettau, attaché militaire allemand à Bruxelles. Le 20, dans *L'Autorité*, M. de Cassagnac demande la suppression des attachés militaires. On rappelle l'aventure du major von Hoiningen, l'un des prédécesseurs de Schwartzkoppen. Une jolie histoire... Un conte de fées en casque à pointe. En janvier 1891, le major avait été pris en flagrant délit. Il était deux heures du matin, mais il n'y a pas d'heure pour les braves. Sur un banc de l'avenue de Friedland, il évoquait les charmes des longues nuits d'hiver,

*Ô belle nuit,
Ô sainte nuit,*

avec un nommé Boutonnet. Malheureusement pour la suite de leur conversation, le nommé Boutonnet était expéditionnaire civil au ministère de la Guerre. Des policiers français avaient surgi de l'ombre. « Haut les mains. » Dans celles du major von Hoiningen, dit Huehne pour les intimes, il y avait des documents concernant nos fabrications d'artillerie. Comment ? Pourquoi ? Ni le nommé Boutonnet, ni le major ne s'expliquaient ce malencontreux concours de circonstances. L'ambassadeur, l'excellent M. de Münster-Ledenburg, allait plus loin. A son avis, il ne pouvait s'agir que d'un malentendu, ou, qui sait, d'un traquenard. Il en donnait sa parole d'honneur. Dans ce genre de situation, c'est ce qui se donne le plus facilement.

Trois ans après von Hoiningen, von Schwartzkoppen : trop, c'est trop ! Le ton monte. les plumes s'échauffent. L'encre bout. La sagesse des nations a beau répéter : « Pensons-y toujours, n'en parlons jamais ! », la défaite et la perte de l'Alsace-Lorraine sont dans tous les esprits et les cœurs. Sur ordre de son gouvernement, M. de Münster réagit. Il déclare que son pays n'est pour rien dans cette sombre histoire. Il exige l'abandon des poursuites. De délicate, la situation devient périlleuse. La guerre menace.

Le 12 décembre, M. de Münster reçoit de l'Empereur allemand l'ordre de demander ses passeports si ses réclamations ne sont pas satisfaites avant minuit. Crise au gouvernement. Charles Dupuy et le général Mercier refusent de céder. Hanotaux est malade-couché. Il négocie directement avec M. de Münster. Il recule devant le général Mercier et l'Armée. Finalement le bras de fer se termine par un communiqué vasouillard mettant hors de cause toutes les ambassades étrangères de Paris ; y compris l'ambassade d'Allemagne.

Le "lâche soulagement", comme disait Léon Blum à Munich, ne calme pas la fièvre. D'autant que le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, convoque le Conseil de guerre pour le 19. Le temps presse. La fébrilité gagne. Mathieu Dreyfus avait demandé à Waldeck-Rousseau — grand avocat d'affaires, ancien ministre de l'Intérieur des gouvernements de Gambetta et de Ferry, avocat de Gustave Eiffel, le père de la Tour, mouillé jusqu'aux oreilles dans le scandale de Panama — de défendre son frère. Waldeck-Rousseau refusa au motif qu'il serait plus utile dehors que dedans. Ce qui n'était pas faux. Mathieu Dreyfus se rabat sur M^e Demange. C'est un grand avocat d'assises. Il est devenu célèbre à 29 ans, en obtenant l'acquittement du prince Pierre Bonaparte, qui avait tué Victor Noir. Pour M^e Demange, la première ligne de défense du capitaine Dreyfus passe par le procès public. Echapper au huis-clos, voilà l'objectif n^o 1.

Le 13 décembre, les deux frères d'Alfred, Mathieu et Léon Dreyfus, se présentent chez le colonel Sandherr. Discussion reconstituée par les différents témoignages :

— Notre frère est victime d'une machination. Le huis-clos est inadmissible.

— La question ne dépend pas de moi, mais du conseil de guerre. Mais, dans toutes les affaires d'espionnage, le huis-clos est prononcé.

— Nous ferons tout pour réhabiliter notre frère (*). Colonel Sandherr, notre fortune est à votre disposition si vous voulez nous aider.

(*) Qui n'a pas été encore condamné !

Le colonel parlera de cette proposition comme d'un affront.

Le 14, Casimir-Perier reçoit la visite de Waldeck-Rousseau puis celle de Joseph Reinach. Ils lui adressent la même requête : pas de huis-clos.

— Je transmettrai la demande aux ministres intéressés, dit le président de la République.

Reinach ne se tient pas pour battu. Il intervient auprès du général Mercier lui-même. Celui-ci l'éconduit. Alors une campagne de presse se déclenche en faveur du débat public dans *Le Siècle*, *Paris*, *La Lanterne*, *Le Figaro*, *Les Archives israélites*. Tous les articles répètent les mêmes arguments pour « la lumière » contre « les ténèbres ». M. de Cassagnac demande que le général Mercier, le "sous-Bou langer" soit chassé, non seulement de son ministère, mais des rangs de l'armée, pour crime de "légèreté".

Rien n'y fait. Le mercredi 19 décembre 1894, à une heure de l'après-midi, la première audience du Conseil de guerre chargé de juger le capitaine Dreyfus s'ouvre au Cherche-Midi. Malgré les conclusions de M^e Demange, le tribunal prononce aussitôt le huis-clos.

9 - Condamné à l'unanimité

Deux incidents marquent le procès. Le 20 décembre, le commandant Henry, qui représente les services de renseignements, déclare à la barre, tenir « d'une personne honorable » qu'il y avait un traître au ministère.

Dreyfus, violent et emporté :

— Le nom de cette personne honorable ?

M^e Demange insiste :

— Le nom ! Le nom !

Refus du commandant Henry, drapé dans sa dignité :

— Il y a des secrets dans la tête d'un officier qui doivent être ignorés de son képi !

Puis, tourné vers Dreyfus, le bras tendu :

— J'affirme, moi, que le traître, le voilà.

Le 21, M. Bertillon vient faire à la barre une déposition technique. En apposant sur le bordereau une grille centimétrique, il explique comment il a été fabriqué.

Dreyfus, à mi-voix, mais distinctement :

— Ah ! le misérable !

Plus tard, des témoins rapporteront que son visage se contracte. Il s'altère :

Il resta figé dans une immobilité qu'il semblait s'être imposée (Dutrait-Crozon, p. 59).

A la fin de la déposition de M. Bertillon, Dreyfus se contente de demander au président, le colonel Maurel du 129^e d'infanterie, de poser la question suivante :

— Que le témoin veuille bien jurer qu'il m'a vu écrire le bordereau ?

Ce qui est inepte.

Le 22, M^e Demange plaide. Il est aussi technique que M. Bertillon. Les débats ont paru « ternes et vulgaires » au préfet Lépine que le huis-clos ne frappait pas. Antipathique, Dreyfus a tout nié « d'une voix blanche ». A 5 heures 45, le Conseil se retire pour délibérer. Une heure plus tard (6 h 50), l'audience est reprise. L'article 5 de la constitution de 1848 ayant supprimé la peine de mort en matière politique, le Conseil de guerre, à l'unanimité des sept juges, condamne le capitaine Alfred Dreyfus à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

Au cours de la délibération, le dossier secret (essentiellement les lettres de Schwartzkoppen, les déclarations de Val Carlos, le commentaire de du Paty établissant qu'il y avait eu des fuites dans plusieurs bureaux de l'état-major et que Dreyfus pouvait en être l'auteur) avait été communiqué aux juges, alors que la défense n'en avait pas eu connaissance. On connaît les raisons de cet arbitraire. Il devait peser lourd sur l'après-procès, même chez certains que l'on aurait classés d'office comme anti-dreyfusards, Urbain Gohier, par exemple. Jean Drault raconte :

Gohier, à la fois anti-juif et dreyfusard, n'affirmait point l'innocence de Dreyfus et n'examinait même point s'il était innocent ou coupable. Il aurait même plutôt eu tendance à le croire coupable. Mais il ne voulait pas qu'on le condamnât sur des pièces fausses et en violant les garanties que la loi accorde à tout accusé. Il ne le voulait pas parce que cela créait un précédent qui pouvait être invoqué contre lui, ou contre n'importe quel citoyen français n'épousant pas les idées du gouvernement. La thèse d'Urbain Gohier se soutient (*Drumont, op. cit.*, p. 225).

Ce sont là des réactions à doses homéopathiques et qui ne se manifesteront que beaucoup plus tard. Sur le coup, aucune protestation ne s'élève dans la presse. Ce que l'on regrette, c'est la mansuétude. Georges Clemenceau qui, malgré son œil d'aigle, n'a pas encore aperçu que Dreyfus allait le remettre à flot, après son naufrage dans les eaux sales du canal de Panama, regrette que la condamnation à mort n'ait pu être prononcée. Au fond, le traître Dreyfus a été condamné à cultiver son

jardin de Candide [... et à] une vie paisible, toute aux joies de la culture du cocotier (*La Justice*. 25 décembre 1894).

Le général Mercier profite de ce climat pour demander d'urgence à la Chambre le rétablissement de la peine de mort en matière de trahison. Jaurès se contente de remarquer que la loi aurait permis de fusiller Dreyfus. Il accuse le gouvernement de s'être servi de cette histoire d'espionnage pour couvrir le scandale des chemins de fer du sud et les exploits d'"une bande d'exploiteurs". Il ne parle ni d'innocence bafouée, ni d'erreur judiciaire.

Au vrai, le pays est indifférent au sort de Dreyfus. Mais ce calme n'est qu'apparent. Dans les souterrains de la politique, les forces occultes sont déjà au travail.

Dreyfus est dégradé le 5 janvier 1895. Le capitaine Lebrun-Renaud, de la garde républicaine, le conduit en voiture cellulaire de la prison du Cherche-Midi à l'Ecole militaire. En attendant la cérémonie, Dreyfus est consigné dans le bureau de l'adjudant de place. Il bavarde avec le capitaine Lebrun-Renaud, en présence parfois du capitaine d'Attel, chargé de la garde du

prisonnier. Vers 8 h 30, après avoir parlé du procès, des colonies, de l'élevage, de son prochain lieu de détention, Dreyfus fait cette surprenante déclaration :

— Je suis innocent ; dans trois ans, on reconnaîtra mon innocence. Le ministre le sait ; il me l'a fait dire, il y a quelques jours, dans ma cellule, par le commandant du Paty de Clam et il sait que, si j'ai livré des documents, ils étaient sans importance et que c'était pour m'en procurer de plus sérieux et de plus importants.

Après la dégradation, qu'il est inutile de rappeler ici tant elle a fait l'objet de descriptions soignées, l'ex-capitaine Dreyfus est conduit au Dépôt avant d'être enfermé à la prison de la Santé. En montant l'escalier de la Souricière, il confie au garde Depert qui l'escorte :

— Pour être coupable, je suis coupable, mais je ne suis pas le seul.

Si cette dernière déclaration ne sera connue qu'en 1898, lors des débats devant la Cour de cassation, la première fait immédiatement le tour de Paris. M. de Münster se manifeste à nouveau. Le président du Conseil est dépassé. Le président de la République accablé. Les pressions ont augmenté. On frise même le chantage. Les trois têtes du parti dreyfusard : celles de Reinach, Ranc et Waldeck-Rousseau n'ont pas fait dans l'allusion. Lors d'une démarche officielle à l'Elysée, s'adressant à Casimir-Perier, ils lui ont mis le marché en main :

— Il faut gracier Alfred Dreyfus. A tout le moins obtenir une commutation de peine. Elle faciliterait la révision

— Impossible, répond le chef de l'Etat. Ce serait désavouer le Conseil de guerre. Défier l'Armée. Provoquer le public. Impossible.

Mais les trois larrons, impassibles :

— Certes votre geste sera discuté. Mais votre personnalité souffrira davantage encore quand nous porterons à la connaissance du pays le privilège exorbitant que vous venez d'accorder à la jeune veuve de votre excellent et regretté ami, M. Burdeau.

Cet hiver 94 était rigoureux. Le froid devint plus vif encore. MM. Reinach, Ranc et Waldeck-Rousseau menaçaient de révéler au grand public le montant de la pension que le

président de la République, au cœur gros comme ça, venait d'allouer, par privilège spécial, à la ravissante épouse de feu Monsieur le député Burdeau. La veuve d'un maréchal de France, tué à l'ennemi, touchait 6 000 francs. La veuve de ce cher Burdeau, si émouvante sous ses voiles de deuil, en recevait le double. 12 000. Il y a feu et feux.

Pour terminer cette genèse de l'affaire Dreyfus, les commentaires sont inutiles. Quelques dates suffisent à éclairer l'enchaînement des événements.

25 juin 1894 : Election de Jean Casimir-Perier à la présidence de la République (pour sept ans).

1^{er} juillet 1894 : Nomination de Charles Dupuy à la présidence du Conseil.

15 octobre 1894 : Arrestation du capitaine Dreyfus.

21 décembre 1894 : Condamnation du capitaine Dreyfus à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

5 janvier 1895 : Dégradation du capitaine Dreyfus.

14 janvier 1895 : Chute du cabinet Dupuy, sur une question sans importance, les conventions des chemins de fer.

16 janvier 1895 : Démission de Casimir-Perier, président de la République, 25 jours après la condamnation de Dreyfus.

Deuxième partie

Le calendrier de l'Affaire



u regard des dimensions des *Cahiers*, malgré mon désir de résumer et de simplifier, je me suis un peu trop étendu sur la première partie de l'Affaire. C'est que tout ce qui va suivre en découle et qu'il importait de ne rien omettre d'essentiel. Désormais la démarche sera différente. Nous nous contenterons de fixer les étapes du développement de cette fantastique crise nationale, la plus formidable que la France ait connue à propos d'un aussi mince sujet : la condamnation, justifiée ou non, d'un officier. Restera enfin à découvrir les vraies causes, souvent cachées, de l'Affaire et à montrer ses conséquences.

1 - A l'île du Diable

En remplacement de Casimir-Perier, la Chambre élit Félix Faure président de la République. C'est une défaite du parti dreyfusard qui avait deux candidats : Waldeck-Rousseau et

Henri Brisson. Félix Faure, député de Seine-Maritime, est franc-maçon (Loge *L'Aménité* du Havre). Il est pourtant hostile au Syndicat. Nous aurons l'occasion de le vérifier.

Il choisit comme président du Conseil un barbu fort distingué, député du centre-gauche et du Pas-de-Calais, qui sera bientôt membre de l'Académie des sciences morales et de l'Académie française : Alexandre Ribot. M. Ribot n'est pas franc-maçon. Son cabinet n'en compte que trois, sur onze ministres : Lebon (Loge *Cosmos*) au Commerce, Industrie et Postes ; Gadaud (Loge *Les Amis persévérants*), à l'Agriculture ; et, aux Colonies, Emile Chautemps (Loge *Isis Montyon*), quoiqu'il ait été le protégé du célèbre M^{gr} Dupanloup au Petit séminaire de Saint-Mermin.

Dreyfus devait être interné dans un fort de la presqu'île Ducos, près de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, où les communards avaient été enfermés. C'est Emile Chautemps, reprenant une proposition du général Mercier, qui fait retenir les îles du Salut (île Royale, Saint-Joseph et du Diable).

Le 17 janvier 1895, Dreyfus est extrait de la Santé. En route pour l'île de Ré, d'où les bagnards partent pour Cayenne. A la gare de la Rochelle, mini-émeute. Cris, insultes, échauffourées qui, selon le député Castelin, auraient dissimulé une tentative d'enlèvement (Chambre, 18 novembre 1896).

On retiendra qu'Emile Weyl, l'oncle par alliance de Mathieu Dreyfus, après avoir été mis à la porte du ministère de la Marine où il cherchait à connaître les mouvements des navires, avait été beaucoup vu au ministère des Colonies.

Le 21 février, Dreyfus est embarqué à bord du *Ville-de-Saint-Nazaire*. Le 12 mars, il arrive en rade des îles du Salut. Le 15, il est incarcéré à l'île Royale et le 13 avril à l'île du Diable. Le maréchal Pétain fut emprisonné à l'île d'Yeu (Dieu ?). Dreyfus à l'île du Diable. Ce clin d'œil du destin explique peut-être pourquoi la détention du capitaine Dreyfus, quoique moins longue et moins cruelle, suscita beaucoup plus d'émotion et de remue-ménage que celle du maréchal Pétain.

Directrice : Anne Le Pape

24, rue de l'Amiral-Roussin,
75015 PARIS

Lettre d'excuses

*Madame,
Monsieur,
Chers lecteurs et amis,*



Vous devriez avoir devant vous un homme satisfait. Quoique ayant subi un léger tassement cet automne, l'année n'a pas été mauvaise pour les Publications FB. Notre budget est équilibré. Les abonnements aux *Cahiers* ne progressent pas autant que la première vague de réabonnements permettait de l'espérer, mais ils progressent. Nous avons dû procéder à plusieurs retirages. *Une jeunesse réactionnaire*, de François Leger, notre dernier invité, a connu le meilleur accueil de presse de toute la production des Publications. De la presse nationale s'entend. L'autre, l'internationale, la cosmopolite, observe toujours à notre égard un silence de catacombes. Même les *Devine qui vient télé-dîner ce soir ?* n'ont pas provoqué d'écho ! Cela ne nous surprend plus. Il y a longtemps que nous en avons pris notre parti. Nous

sommes les exclus à perpète, et, l'admirable, c'est que nous sommes accusés de pratiquer l'exclusion !

Autres motifs de satisfactions : Anne Le Pape et Geneviève Duhot, une jeune maquettiste-relieuse pleine de talent, ont réalisé un catalogue trop flatteur mais très réussi. J'ai terminé ce *Dreyfus* à la date fixée et la fabrication a suivi. Bref je devrais pouvoir vous offrir d'un cœur léger, avec mes remerciements pour votre fidélité, mes vœux pour 94, l'année du bicentenaire de Thermidor, où l'on vit enfin les assassins révolutionnaires couper la tête des révolutionnaires assassins. Il n'en est rien. Je suis mécontent. Mécontent de moi. J'ai trompé les lecteurs de *La Mort en face*. J'ai publié un faux. Et même deux.

Le fusillé ne fut pas fusillé

La photo publiée sous le titre : **CEUX DE LA RÉSISTANCE** n'est pas celle d'une exécution, mais du simulacre d'une exécution. Mme Denise Lorach, conservateur au Musée de la Résistance et de la Déportation, raconte toute l'affaire dans *le Déporté pour la Liberté*, mensuel de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (n° juin-juillet 1993). Le fusillé ne fut pas fusillé. Il se nommait Georges Blind. Caporal-infirmier pompier à Belfort, membre du groupe de résistance Ferrand, il fut arrêté dans cette ville le 14 octobre 1944 et détenu dix jours à la caserne Fiederich, de Belfort. Le 24 octobre il était déporté à Schirmeck, Dachau, puis Auschwitz. C'est durant cette détention qu'il confia à un de ses camarades, André Hatier :

— Il m'est arrivé une drôle d'aventure. Ils (les Allemands) ont fait semblant de me fusiller.

C'est pendant cette mise en scène que fut prise cette photo « sans aucun doute au château de Belfort dans un lieu encore parfaitement identifiable » précise Mme Lorach.

Revenu de déportation, André Hatier rendit visite à Mme Blind et lui rapporta la confiance de son mari.

Georges Blind eut moins de chance que son compagnon. Transféré au Kommando de Blechhammer, en Haute-Silésie, il trouva la mort au cours de travaux de déblaiement le 25 décembre 1944, plus de deux mois après son exécution.

Mme Lorach souligne encore « *certaines caractères curieux de la photographie : officier tête nue, disposition et tenues hétéroclites des soldats, exécution à l'angle d'un mur* ».

Je m'en veux de n'avoir pas eu la puce à l'oreille, mais il n'est jamais trop tard pour rectifier.

La poignée de mains de Montoire : une « supercherie » !

La seconde erreur est encore moins excusable. Il s'agit de la photo parue sous le titre : **CEUX DE LA COLLABORATION** (p. 47) avec cette légende : « 24 octobre 1940. La poignée de main de Montoire. Le Maréchal Pétain et Hitler. Au second plan : Von Ribbentrop. »

Là il s'agit d'un faux pur et simple. Je me reprocherai longtemps de m'être laissé piéger et d'avoir été le complice (involontaire) d'un truquage. Dans *Le Monde* du 12 mars 1993 — donc plusieurs mois avant que je ne charge l'imprimerie de la réédition de *La Mort en face* — à la fin d'un article de Danièle Heymann, concernant *L'œil de Vichy*, le film de Chabrol, on lit le passage suivant :

Chabrol dit comment il a travaillé (soixante heures de documents récoltés, élagués à dix heures, puis plus d'un an de montage), il dit avec quelle vigilance lui et ses conseillers historiques (1) ont veillé à « ne jamais tricher, à utiliser la propagande

(1) Robert Paxton, Jean-Pierre Azéma, François Bedarida : pour l'impartialité on ne pouvait mieux choisir.

en la détournant parfois ou en la renforçant, sans jamais la gommer ou la retourner ».

Il précise que sa vigilance s'est portée jusqu'à vérifier l'authenticité de chaque image, ainsi a été éliminé l'une d'elles, pourtant très célèbre : la poignée de main de Montoire. En fait elle n'existe pas, elle est apocryphe et a été tournée en 1945. Chabrol a débusqué la supercherie en constatant que le fond ni la lumière ne raccordaient. Dans la bande d'actualités, on voit bien Hitler et Pétain face à face mais pas leurs mains (page 12).

Il y a donc eu truquage, montage, faux et usage de faux. Le pire, c'est que je le savais et que je l'ai oublié au moment de donner le bon à tirer.

Heureusement que Robert Faurisson, veillait. Le pape du révisionnisme sait mieux que quiconque flairer les faussaires et démonter les témoignages bidon. C'est lui qui m'a alerté en me communiquant les éléments qui m'ont permis de rectifier. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude.

Reste que je suis mécontent de moi et que je vous prie d'excuser cette faute professionnelle...

En espérant bien sûr qu'elle ne vous empêche pas de vous abonner ou de vous réabonner.

La contrition c'est bien.

L'abonnement, c'est mieux.

Bien à vous



François BRIGNEAU.

Le catalogue des Publications FB

1. — LES LIVRES

- **La mort en face.** Textes de Maurice Hasquenoph, Jean-Marie Le Pen, Philippe Vilgier, Anne Le Pape et François Brigneau. Des martyrs de Chateaubriant à ceux du Grand Bornand. De d'Estienne d'Orvès à Bastien-Thiry. Nombreuses illustrations, documents, manuscrits. Franco : 145 F.
- **1939-1940 : L'année terrible.** Reportage dans le temps. De la France occultée à la France occupée. Avec, pour la première fois, le nom des 98 parlementaires francs-maçons qui votèrent les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. 277 pages - 3^e édition - 8^e mille. Franco : 130 F.
- **1792-1794 : La Terreur, mode d'emploi.** Le livre de l'année. A mettre entre toutes les mains — spécialement celles des adolescents. Remarquable préface de Philippe Vilgier. 364 pages. Relié pleine toile du marais. Couverture de François Allot. Franco : 190 F.
- **Mon après-guerre.** Souvenirs. De Fresnes à Fresnes. (Voir la dernière de couverture). Un fort volume de 363 pages. Couverture spéciale intégrale. 3^e édition - 7^e mille. Franco : 180 F.
- **Mon village à l'heure socialiste.** Chroniques. Avant la relâche, les débuts du *Miterrand circus*. Parade avec toute la troupe. Du Bebête-show en bouquin. 274 pages - 4^e mille. Franco : 110 F.
- **Jules l'Imposteur.** Pamphlet, dossier contre Jules Ferry, l'homme qui inventa la machine à fabriquer des électeurs républicains. 2^e édition - 7^e mille. Franco : 110 F.
- **Paris.** Album. Une évocation poétique, historique, politique, avec 80 dessins originaux de François Allot. (En voie d'épuisement). Franco : 300 F.

Hors série

- Georges Laffly : **Mes livres politiques.** Franco : 80 F.
- François Leger : **Une enfance réactionnaire.** Franco : 100 F.

2. — MES DERNIERS CAHIERS

On connaît la formule des « Derniers Cahiers » : Sur les sujets les plus divers, mais le plus souvent occultés par l'édition officielle, des textes inédits de François Brigneau ou remaniés par lui, pour correspondre à la forme et au fond de cette collection.

Les Cahiers sont groupés en série de quatre. On peut s'abonner à la série (150 F franco) ou au numéro (50 et 60 F franco, selon les numéros).

Les deux premières séries sont terminées.

On trouve dans la première série :

- ① **Pour saluer Mgr Lefebvre** : Hommage à l'évêque de la Tradition. interview. Les sacres et la mort, choses vues. 50 F.
- ② **Un certain racisme juif** : Le seul racisme socialement et religieusement structuré. Le « best-seller » des *Cahiers*. 50 F.
- ③ **Philippe Pétain** : Quarante ans après sa mort... Avec des dessins de sa dernière prison. 60 F.
- ④ **La haine anti-Le Pen** : De l'affaire du « détail » au montage de Carpentras, le dossier d'une persécution 50 F.

Deuxième série.

- ① **Mais qui est donc le professeur Faurisson ?** Portrait d'un inconnu célèbre, toujours condamné sans jamais être entendu 50 F.
- ② **Le jour où ils tuèrent Philippe Henriot.** Une enquête reportage sur un des grands crimes politiques du siècle. Avec des photos « parlantes » 60 F.

③ **Devine qui vient télé-dîner ce soir ? (I)** Les personnages du pouvoir médiatique qui s'installent chez vous sans y avoir été invités ! 60 F.

④ **L'interrogatoire.** Une histoire ambiguë sur un vieil écrivain, son chien, la guerre, l'amour, la mort, l'antisémitisme et les mystérieux visiteurs du soir. 50 F.

La série simple : 150 F.

La série composée avec le livre de l'invité
Georges Laffly : **Mes livres politiques** : 180 F.

Troisième série en cours.

Déjà parus :

① **Devine qui vient télé-dîner ce soir ? (II)** Suite et fin de la galerie de portraits des notables de la télévision. Dans ce *Cahier* : Jacques Martin, Anne Sinclair, le marquis de Virieu (entre autres). 60 F.

② « **Mon** » **affaire Dreyfus.** Ses causes. Ses conséquences. A qui a profité le crime ? A l'occasion du centenaire (1894-1994). Ce que vous ne lirez pas ailleurs. 50 F.

Abonnement à la troisième série (quatre cahiers) 150 F.

Avec le livre de l'invité :

Une jeunesse réactionnaire de François Leger 200 F.

Les sujets des deux prochains cahiers de la Troisième série ne sont pas encore définitivement arrêtés. Il y aura vraisemblablement, pour le cinquantième anniversaire de son arrestation

A Fresnes avec Robert Brasillach

et peut être un cahier de nouvelles dans le genre de l'**Interrogatoire** dont le succès ne se dément pas.

● *Bon de commande au verso.*

BON DE COMMANDE

NOM (en capitales) : PRÉNOM :

ADRESSE (en capitales) :

CODE POSTAL : VILLE :

— désire recevoir

Franco

- *La mort en face* : 145 F
- *Quand les armes se sont tuées* : 130 F
- *1939-1940 : L'année terrible* : 130 F
- *1792-1794 : La Terreur, mode d'emploi* : 190 F
- *Mon après-guerre* : 180 F
- *Mon village à l'heure socialiste* : 110 F
- *Jules l'Imposteur* : 110 F
- *PARIS* : 300 F
- *Laffly : Mes livres politiques* : 80 F
- *Leger : Une jeunesse réactionnaire* : 100 F

Derniers cahiers

- *La première série* : 150 F
 - ① Pour saluer Mgr Lefebvre : 50 F
 - ② Un certain racisme juif : 50 F
 - ③ Philippe Pétain : 60 F
 - ④ La haine anti-Le Pen : 50 F
- *La deuxième série* : 150 F
 - Avec Laffly : 180 F
 - ① Mais qui est donc le professeur Faurisson ? : 50 F
 - ② Le jour où ils tuèrent Philippe Henriot : 60 F
 - ③ Devine qui vient télé-dîner ce soir (I) : 60 F
 - ④ L'interrogatoire : 50 F
- *La troisième série - Abonnement simple* : 150 F
 - Avec Leger : 200 F
 - ① Devine qui vient télé-dîner ce soir (II) : 60 F
 - ② « Mon » affaire Dreyfus : 50 F

Souligner les ouvrages souhaités.

TOTAL

Commande étranger ou DOM-TOM, ajouter 10 F pour 1 ou 2 cahiers.
30 F pour toute autre commande.

Chèque bancaire ou postal à l'ordre des :

PUBLICATIONS FB

24, rue de l'Amiral-Roussin - 75015 PARIS

2 - Des sous-marins dreyfusards

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice du gouvernement Ribot, est un avocat bordelais, ancien bâtonnier, du nom de Trarieux. Le 5 juin 1895, il fait voter une loi prévoyant qu'un jugement peut être révisé en cas de "fait nouveau". Comme le Syndicat est à la recherche du "fait nouveau", c'est dire que la révision est en marche. On s'aperçoit alors que le ministre de la Justice, Trarieux, est un sous-marin dreyfusard. Il fera surface en 1898 en devenant le premier président de la Ligue des Droits de l'homme.

C'est en juin 1895 également que le colonel Sandherr tombe brusquement malade. Il n'a plus que deux ans à vivre. Ce sera une des nombreuses morts mystérieuses de l'Affaire.

Moins d'un mois après qu'il se fut alité, le commandant Picquart est appelé à le remplacer sur proposition pressante du général-marquis de Galliffet. Qui peut se douter alors que le fusilleur des communards est un autre sous-marin dreyfusard ? Devenu ministre de la Guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902), il essaiera de peser sur le procès de Rennes (août 1899). C'est lui qui obtiendra du président Loubet la grâce de Dreyfus le 20 septembre 1899. Le général-marquis de Galliffet aura alors ce mot :

— L'incident est clos !

Qui peut également se douter de la véritable personnalité du commandant Picquart ? Durant l'instruction et le procès de Dreyfus, il avait toujours paru assuré de la culpabilité du capitaine. Il avait tenu à assister à la dégradation. A la fin, il dit au capitaine Tassin le mépris qu'il éprouvait pour le condamné et son attitude. Il ne cacha pas non plus ce qu'il pensait des Juifs. Ce n'était pas du bien.

D'origine alsacienne, Picquart a eu comme ami d'enfance, à Strasbourg, le fils du pasteur Leblois. Devenu avocat à Paris, Me Leblois entraîne son ami dans les réunions que fréquente Scheurer-Kestner, industriel alsacien, député, ancien proche collaborateur de Gambetta. Devenu sénateur

inamovible, Scheurer-Kestner demandera la révision du procès Dreyfus dès 1897. Le commandant Picquart, au poste du colonel Sandherr, y aidera en révélant le "fait nouveau". Il s'appelle Esterhazy.

3 - Dreyfus, c'était Esterhazy !

Né à Paris en 1847, aventurier d'origine hongroise, officier dans l'armée autrichienne, diplomate en Syrie (où il se conduit si bien qu'il en est expulsé), officier dans la Légion romaine, puis dans la Légion étrangère (au titre étranger), brave mais débauché, couvert de dettes, ayant brûlé plusieurs héritages, toujours à la recherche d'expédients, propre-à-rien mais bon à tout pour de l'argent, tel apparaît le commandant Marie-Charles-Ferdinand Walsin-Esterhazy.

Quoique marié à une demoiselle de Nettancourt, Esterhazy vit rue de Douai avec une ancienne fille galante : M^{lle} Pays. Il a de nombreuses relations dans la communauté israélite : Gabriel de Zoghaëb, de Coëlh, l'ancien chef d'escadron Maurice Weil qui, accusé d'espionnage par le marquis de Morès, préféra démissionner. Esterhazy a été le conseiller et parfois le second des officiers israélites dans les duels qu'ils eurent avec l'équipe de *La Libre Parole*. C'est lui qui assistait le capitaine Crémieu-Foa, dans sa rencontre avec Drumont dont nous avons parlé. En récompense Esterhazy reçut en 1894 un "secours assez considérable" du grand rabbin Zadig Kahn dit Zadoc Kahn, lequel était, soit dit en passant, le beau-père du rabbin Dreyfus, cousin du capitaine :

*Y a toujours, c'est flagrant,
Un Schreiber ou un Servan,
Y a toujours, c'est super,
Un Servan ou un Schreiber !*

Sans parler d'une obole de bonne compagnie, 2 000 francs or,

une misère, offerte par la Banque Rothschild frères au commandant Esterhazy, pour services rendus sur le front de la partie.

Il est évident que le personnage d'Esterhazy correspond beaucoup plus que celui d'Alfred Dreyfus à celui de l'officier-espion tel qu'on peut l'imaginer. Il ne reste donc plus qu'à l'habiller et à donner à l'aimant de la limaille en fausse barbe. Et soudain Piquart sort une trouvaille, puisée dans le butin de M^{me} Bastian. Un "petit bleu", trouvé encore dans la corbeille à papiers de Schwartzkoppen. Adressé à M. le commandant Esterhazy, 27 rue de la Bienfaisance, il accrédite les rapports du commandant Esterhazy avec l'ambassade d'Allemagne. On lit :

Monsieur,

J'attends avant tout une explication plus détaillée que celle que vous m'avez donnée l'autre jour sur la question en suspens. En conséquence, je vous prie de me la donner par écrit pour pouvoir juger si je puis continuer mes relations avec la maison R. ou non.

C.

C'est clair comme de la semence de hibou. Sauf pour Picquart. Pour lui, C. est le porte-plume de Schwartzkoppen. Esterhazy et Schwartzkoppen se connaissent. L'écriture d'Esterhazy et le graphisme du bordereau présentent d'étranges ressemblances. Des experts en témoigneront. Leblois, Scheurer-Kestner, Reichach tissent leurs intrigues alimentées par Picquart qui leur a communiqué les éléments du "dossier secret". Plus de mystère ! Dreyfus, c'est Esterhazy ! Comme il est probable, en tout cas possible, qu'Esterhazy se soit prêté à la machination, on voit l'embrouille.

Le 14 novembre 1897, une lettre de Mathieu Dreyfus au général Billot, ministre de la Guerre, appuie la manœuvre. Comme le service de presse du Syndicat est très bien fait, tous les journaux la publient le 16 :

Monsieur le ministre,

La seule base de l'accusation dirigée en 1894 contre mon malheureux frère est une lettre-missive non signée, non datée,

établissant que des documents confidentiels ont été livrés à un agent d'une puissance étrangère.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'auteur de cette pièce est M. le comte Esterhazy, commandant d'infanterie, mis en non-activité pour infirmités temporaires le printemps dernier.

L'écriture du commandant Esterhazy est identique à cette pièce. Il vous sera très facile, Monsieur le Ministre, de vous procurer l'écriture de cet officier.

Je suis prêt d'ailleurs à vous indiquer où vous pourriez trouver des lettres de lui d'une authenticité incontestable et d'une date antérieure à l'arrestation de mon frère. Je ne puis douter, Monsieur le Ministre, que, connaissant l'auteur de la trahison pour laquelle mon frère a été condamné, vous ne fassiez promptement justice.

Lisez attentivement ce qui suit.

Le soir même, comme s'il avait eu la preuve de l'erreur du Conseil de guerre, le général Billot donne satisfaction au frère du condamné à la détention perpétuelle. Le lendemain, 17 novembre 1897, le général Saussier charge le général Georges de Pellieux, supérieur hiérarchique d'Esterhazy, de l'enquête demandée par Mathieu Dreyfus. Le général Pellieux s'adjoint le commandant Ravary, rapporteur près le Conseil de guerre. Tous deux concluent au non-lieu. Ce qui signifie que l'écriture d'Esterhazy n'est pas celle du bordereau. Qu'importe !... Les pressions sont telles que le général Saussier ordonne la mise en jugement du commandant Esterhazy.

Tambour battant, le Conseil de guerre siège le 10 janvier 1898. Les experts déclarent que « l'écriture du bordereau n'est pas celle d'Esterhazy ». Le sénateur Scheurer-Kestner, nonobstant sa gravité naturelle, fait une déposition désopilante et révélatrice :

— Oh ! mon Dieu, je peux bien me tromper en attribuant le bordereau au commandant Esterhazy (*rires*) [...] Il m'importe peu que le bordereau soit attribué à tel ou à tel autre, ce qui m'importe, c'est qu'il soit bien établi que le bordereau a été attribué par erreur à M. Alfred Dreyfus.

C'est l'aveu ; la reconnaissance, à la barre même du procès, qu'Esterhazy n'était qu'un bouc émissaire, désigné à la vindicte, peut-être avec son accord, pour rendre encore plus opaque ce qui était déjà obscur. "On" l'avait choisi pour tenir le rôle de

coupable en raison de sa vie dissolue, de son inconduite, de ses relations avec les milieux juifs, espérant que le Conseil de guerre ferait l'amalgame. Les juges ne tombent pas dans le panneau. A l'unanimité, Esterhazy est acquitté le 11 janvier.

L'Affaire est donc close. Définitivement. Le ministre de la Justice, Trarieux, si favorable qu'il soit à la cause du prisonnier, l'a dit, solennellement, le 7 décembre 1897, à la tribune du Sénat :

— De deux choses l'une : ou bien de la décision que le Conseil de guerre est appelé à rendre résultera la preuve de la complète innocence de l'officier poursuivi (le commandant Esterhazy) et l'affaire Dreyfus restera fermée ; ou bien cet officier sera, dans les termes de l'inculpation portée contre lui, reconnu coupable et l'Affaire s'ouvrira.

Voilà qui est net. Esterhazy ayant été reconnu innocent, l'affaire Dreyfus reste donc fermée.

Quelle plaisanterie ! Dans la nuit du 12 au 13 janvier 1898, Paris se couvre d'affiches où éclatent ces mots :

L'Aurore

ZOLA

« J'ACCUSE...! »

Dès l'aube, les crieurs de journaux courent les rues en brandissant *l'Aurore* qui a tiré à 300 000 exemplaires. Les badauds se rassemblent pour lire la prose de l'auteur de *Germinal* :

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire [...]

J'accuse le général Mercier de s'être rendu coupable, au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées [...]

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un par passion cléricale, l'autre [...] par esprit de corps [...]

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate [...]

J'accuse les [...] experts en écriture d'avoir fait des rapports mensongers [...]

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit [...]

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose. [...]

J'attends.

Non seulement l'Affaire n'est pas fermée mais elle vient d'être rouverte avec fracas !

4 - Le Syndicat et la presse.

Si le *J'accuse* d'Emile Zola est universellement connu depuis cent ans — le tam-tam publicitaire sur lui commence dès l'école et ne s'arrête jamais — il n'est qu'un article parmi des dizaines de milliers d'autres que le Syndicat fit paraître tant dans la presse française qu'étrangère.

On appelait Syndicat l'état-major de campagne en faveur de Dreyfus. Ses moyens étaient énormes. Le général Zurlinden, qui fut ministre de la Guerre du cabinet Ribot, rapporta que dans le monde entier des rabbins qu'étaient pour Dreyfus. Un de ses successeurs, M. de Freycinet, précisa qu'en 1899 le gouvernement estimait à 35 millions or les sommes entrées en France pour le Syndicat. Ce trésor servait à payer les hommes de lettres, de main ou d'influence, et à corrompre. Le professeur Gustave Hervé, révoqué pour antimilitarisme, reprocha à Piquart, devenu ministre, d'avoir « touché aux mêmes guichets que lui (*La Guerre sociale*, 1^{er}-7 mai 1907). » C'était Bernard Lazare qui était chargé de rétribuer les publicistes qui, outre reportages, chroniques, éditoriaux, placards, études, rédigeaient aussi des brochures et les livres de propagande. Si l'on en croit Rochefort (*L'Intransigeant* du 20 août 1906), Bernard Lazare

gardait pour lui 25 % des sommes distribuées. Toute bonne action mérite salaire.

Ce qui frappe dans ce prodigieux bombardement d'écrits divers, c'est qu'il est organisé, préparé, selon des plans et une stratégie longuement réfléchi. Ainsi une campagne pour adoucir le sort de Dreyfus commença par l'annonce de son évasion.

On sait aujourd'hui que c'est Mathieu qui avait versé "une grosse somme" pour que le *South-Wales Argus* de Newport publie cette fausse nouvelle (2 septembre 1896). Trois jours plus tard, le *Daily Chronicle* la reprend, sans avoir cherché à vérifier. Les journaux français montent aux créneaux. Du moment que c'est anglais, c'est vrai ! Emotion. Discussions. Démentis. Sur quoi, benoîtement, *Le Figaro* du 8 septembre publie un article sensible du bienveillant M. Calmette. Celui-ci rappelle que seul M. Chautemps avait songé à adoucir le sort de Dreyfus en éliminant la presqu'île Ducos, qui laissa de si terribles souvenirs aux déportés de 1872, au bénéfice des îles du Salut, où soufflent les alizés... Dans la foulée, M. Calmette se demande si le gouverneur de la Guyane ne serait pas bien inspiré en autorisant M^{me} Dreyfus à visiter son époux. On a beau avoir été dégradé sur le front des troupes, le repos du guerrier, ça compte. Voilà qui allait alimenter la polémique pendant des mois. La première consigne était d'en parler toujours, afin de ne pas laisser l'oubli s'établir.

La seconde, c'était la graduation de l'effet. Exemple. Le 11 septembre, dans *Le Jour*, M. Possien reprenant des confidences de Forzinetti explique non pas que Dreyfus est innocent, mais que sa culpabilité n'est pas démontrée. Sur quoi Cassagnac écrivait un émouvant papier pour *L'Autorité* (14 septembre 1896) où, après le tragique rappel d'erreurs judiciaires, il se demandait, avec angoisse, si "l'agonisant" de l'île du Diable n'était pas innocent.

Il y avait la révélation d'un détail qui semblait accabler Dreyfus (exemple : la lettre chiffrée de l'ambassade d'Allemagne dans *L'Eclair* du 14 septembre), qui permettait à Reinach d'exiger une enquête au ministère de la Guerre et à M^{me} Dreyfus de protester contre la communication d'une pièce secrète.

Faisant immédiatement suite à l'acquittement d'Esterhazy, le « *J'accuse* » d'Emile Zola participe du même montage. On lit dans Dutrait-Crozon :

Suivant M. Urbain Gohier, l'article fut dicté à Zola par Bernard Lazare. Ce fut M. Clemenceau qui en donna le titre (p. 150).

5 - Zola : « Ce sont des cannibales ! »

Emile Zola a terminé son morceau de bravoure par un effet de plume : « J'attends. »

Il n'attend pas longtemps. Le 7 février 1898, il est renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine. Après quinze audiences et trente-cinq minutes de délibération, le jury populaire condamne Zola, à l'unanimité et sans circonstances atténuantes, à un an de prison ferme et 3 000 francs d'amende.

— Il n'a pas fait la preuve de ses accusations, dit, flegmatique, le président Delegorgue.

Comme le verdict est accueilli par des acclamations et des applaudissements, Zola dit :

— Ce sont des cannibales !

Puis il sort par une porte dérobée, qui donne sur le quai de l'Horloge.

S'il ne craint ni la mine, ni l'assommoir, Zola redoute la prison. A l'époque, la prison politique ressemble pourtant à des vacances. On vit dans une cellule confortable et meublée, avec cabinet de toilette attenant. Les visites sont autorisées ; les journaux et les livres aussi. Un restaurant de votre choix vous apporte le vivre et le couvert. Le menu dépend de votre bourse ; ou de celle de vos amis. De ce côté-là, Zola n'a pas de souci à se faire. Mais il a peur de la prison et signe son pourvoi en cassation.

Une nouvelle phase commence : celle des imbroglios judiciaires. La mêlée va devenir plus confuse encore, et plus

féroce. Attachez vos ceintures. Ce n'est pas simple et il y a des trous d'air. Les avocats du Syndicat n'ont trouvé qu'un motif. La plainte contre Zola a été portée par le ministre de la Guerre, alors que selon eux c'était le Conseil de guerre qui aurait dû poursuivre. En droit, le moyen ne tient pas. Le verdict rendu, les Conseils de guerre cessent d'exister. Il est néanmoins retenu. A la stupéfaction du Palais, la cour casse. Mieux encore, elle casse sans renvoi. Zola ne sera pas rejugé. Un des conseillers responsables de ce déni de justice, M. Pradines, s'effondre à l'audience. On le transporte chez lui. Il meurt. Un autre, M. Vérelay, frappé de démence, doit être interné. D'autres ont plus d'estomac. Loew sera nommé Premier président honoraire, grand officier de la Légion d'honneur. Chambaraud et Bard, présidents de Chambres. Dans son livre, *Les Principes du Droit*, M. Ducrocq, professeur à la Faculté de Droit de Paris écrit :

L'arrêt de la chambre criminelle du 2 avril 1898, en cassant l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 23 février 1898, a commis une des erreurs de droit les plus graves qui puisse entacher la jurisprudence d'une cour régulatrice.

Il ne reste que dix jours pour riposter. Après, la prescription jouera. Le général Billot, ministre de la Guerre, souhaite qu'on en reste là. Marcel Habert, député boulangiste de Rambouillet, lieutenant de Déroulède, soulève l'Assemblée. Il oblige le gouvernement à convoquer d'urgence le Conseil de guerre au Cherche-Midi. Une nouvelle plainte est déposée. On craint tellement l'émeute à Paris que c'est la Cour d'assises de Seine-et-Oise, à Versailles, qui est retenue. Le 18 juillet, Zola est à nouveau condamné à un an de prison et 3 000 francs d'amende, par défaut. Pour éviter d'être arrêté à l'audience, il a quitté le tribunal avant le verdict. Il s'enfuit en Angleterre. Le 25 juillet, il est suspendu de l'ordre de la Légion d'honneur.

Le Syndicat se vengera. Waldeck-Rousseau fera inculper Marcel Habert de complot contre la sûreté de l'Etat et condamner à cinq ans de bannissement.

6 - Le faux Henry

Les élections de mai 1898 ont entraîné la constitution du cabinet Brisson, qui préconise

l'union entre les républicains et entre les républicains seulement, pour gouverner la République.

Il compte onze ministres parmi lesquels on trouve huit francs-maçons, dont le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, naturellement, le vénérable Henri Brisson, haut dignitaire de la Grande Loge de France, co-fondateur du parti radical et radical-socialiste, et Léon Bourgeois, ministre de l'Enseignement, haut dignitaire du Grand Orient (loge *La Sincérité* de Reims), co-fondateur également du parti radical et président de la Ligue de l'enseignement.

Malgré ce rassemblement de tabliers en peau de cochon, un certain nombre de députés de droite ont voté pour le cabinet Brisson, à cause de la présence, au ministère de la guerre de Godefroy Cavaignac, intraitable, inentamable sur la culpabilité de Dreyfus. Opposé à la révision, il est engagé totalement dans la lutte contre le Syndicat lorsque, le 13 août, le capitaine Louis Cuignet, du 4^e bureau, qui a la charge d'examiner les dossiers Dreyfus, lui révèle l'existence d'un faux. Il s'agit d'une lettre datée du 31 octobre 1896. Les différentes colorations du papier dénoncent le truquage. Ce faux n'a en rien pesé sur la condamnation de Dreyfus, intervenue deux ans auparavant. Il n'empêche que c'est un faux et que Cavaignac se retrouve soudain sur un terrain moins solide.

Les soupçons se portent sur le lieutenant-colonel Henry. Il avait été l'adjoint de Sandherr au service des statistiques. Interrogé par le ministre lui-même, Henry nie, d'abord, puis avoue :

— Oui, c'est moi.

Henry est incarcéré au Mont-Valérien, le 30. Le lendemain, à 6 h 30, le planton chargé de lui apporter son repas, le trouve

allongé dans une mare de sang. Le commandant Henry se serait tranché la gorge au rasoir. Les multiples entailles montrent qu'il n'aurait pas réussi son suicide du premier coup.

Le 3 septembre, Godefroy Cavaignac fait porter la lettre suivante au président du Conseil :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, et je vous prie de transmettre à Monsieur le Président de la République, ma démission de ministre de la Guerre. Il existe entre nous un désaccord qui, en se prolongeant, paralyserait le gouvernement au moment où il a le plus besoin de toute sa décision. Je demeure convaincu de la culpabilité de Dreyfus et aussi résolu que précédemment à combattre la révision du procès.

Je n'entendais pas me dérober aux responsabilités de la situation actuelle, mais je ne saurais les assumer sans être d'accord avec le chef du gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Veuillez agréer...

Cette lettre est importante. Elle prouve que, contrairement à ce qu'on feint de croire parfois, ce n'est pas le "faux Henry" qui a provoqué la démission de Cavaignac, mais les oppositions qu'il fit naître au sein du cabinet entre "les" présidents du Conseil : Henri Brisson et Léon Bourgeois, et leur ministre de la Guerre.

Elle permet aussi de prendre conscience d'une des réalités de l'Affaire. On pouvait être franc-maçon et anti-dreyfusard. Mais les initiés de haut grade, en particulier ceux du G. . O. . et leurs appareils étaient tous aux côtés du Syndicat contre « les Jésuites qui refusent la révision ». Nous le verrons dans les causes.

La Libre Parole ouvrit une souscription en faveur de la veuve du lieutenant-colonel Henry. Parmi les donateurs on releva les noms du futur général Weygand, de Paul Valéry, Pierre Louÿs, Jean Lorrain et Willy, le futur mari de Colette.

7 - La mort de Félix Faure

Ce même jour (3 septembre), M^{me} Dreyfus demande la révision du procès de son mari. Le 16, le dossier est transmis à la commission de révision. Le 23, elle fait connaître sa décision. Par 4 voix contre 2, elle déclare que la révision ne se justifie pas. Le ministre de la Guerre du ministère Brisson approuve. Dans un premier temps...

Car aussitôt les grandes manœuvres européennes s'orchestrent. C'est *La Gazette de Cologne* qui lance l'attaque. Le *Berliner Tageblatt* et l'*Observer* prennent le relais. Le 25, la directrice de ce journal, M^{me} Rachel Beer, achète 25 000 francs une interview d'Esterhazy où il déclare qu'il a bien écrit le bordereau sous la dictée de Sandherr. Le 26, il dément dans le *Morning Leader*. On ne sait pour combien cette fois. Cela lui permettra d'avouer à nouveau, puis de se rétracter. C'est un embrouillamini total.

Brisson n'y tient plus. Il veut la révision. Il supplie le Conseil de la lui donner. Le général Chanoine qui est, désormais, ministre de la Guerre, a fait le récit de cette séance au greffier-chef Louis Ménard, qui la consigne ainsi dans ses souvenirs :

Brisson, combattu par Sarrien, ministre de la Justice, nous suppliait de voter la révision et voici les raisons qu'il nous donna : "C'est à l'or des Juifs, gémit-il en pleurnichant, que nous devons le succès de la République et le triomphe des républicains dans les élections. Ils nous demandent la réhabilitation d'un des leurs, nous leur devons cet acte de reconnaissance [...]"

Malgré ses supplications, la révision est repoussée. Alors, tout joyeux de ce résultat, je ferme mon portefeuille, je cours au ministère. J'étais à peine installé dans mon cabinet qu'un de mes collègues se fait annoncer et m'apprend que la révision est votée. Brisson avait profité de mon absence, il avait dit qu'il serait déshonoré si la promesse qu'il avait donnée n'était pas exécutée. Et deux ministres, revenant sur leur première décision, avaient cédé aux larmes du président du Conseil (Dardenne. *op. cit.*, p. 206).

Cette fois Sarrien s'incline. Il transmet le dossier à la Cour de cassation. Le Syndicat triomphe. Il croit toucher au but. Il se trompe. Le 25 octobre 1898, contrairement aux règles parlementaires mais agissant en soldat, le général Chanoine, ministre de la Guerre, monte à la tribune de la Chambre des députés. Pour protester contre la révision, il démissionne publiquement et avec fracas. Les députés nationalistes l'acclament. Ils huent Brisson. Un ordre du jour est déposé, invitant « le gouvernement à réprimer les attaques contre l'armée ». Brisson voit dans cette résolution un blâme. Il pose la question de confiance. L'ordre du jour passe avec 50 voix de majorité. Le cabinet Brisson-Bourgeois, dit "radical homogène" est démissionnaire.

Suit un nouveau cabinet Dupuy. Le cinquième. "Seulement" cinq francs-maçons sur douze ministres. Le 10 février 1899, la Chambre des députés retire, par la loi de "dessaisissement", le dossier de révision à la Chambre criminelle de la Cour de cassation. Félix Faure, le président de la République, ne cache pas sa satisfaction. Mais...

Dans la soirée du 16, tout Paris bruisse et murmure. Le Président est mort. Une hémorragie cérébrale l'emporté. Elle se nommerait M^{me} Stenheil. Le Président était bel homme, « robuste, affable, fastueux », dit M. Chastenet, toujours délicat. Porté sur la dame de qualité et ardent au déduit, comme disaient les anciens. On racontait qu'à l'Elysée, un salon, appelé "salon d'argent", en avait vu de vertes, de mûres et de pas mûres... Mais, à cinquante-neuf ans, l'entraîn baissait un peu. Félix Faure l'échauffait aux dragées guerrières. C'est du moins ce qui se racontait. En tout cas, ce 16 février, après avoir été retardé dans ses rendez-vous, il était sorti du "salon d'argent" hagard et titubant. Son chef de cabinet l'avait vu s'écrouler dans l'embrasement de la porte, tandis que dans une volée de jupe une dame filait par les jardins. D'où le dialogue qui enchantait le Paris chansonnier :

Le médecin, appelé en hâte :

— Il a encore sa connaissance ?

Le valet :

— Non. Elle vient juste de partir !

Barrès note dans son *Journal* :

Utilité de sa disparition. Il eût été accordé à un coup d'Etat. Le coup d'Etat il l'eût fait avec les Chambres [...] Oui, les Chambres voyant un homme solide, qui ne broncherait pas, auraient voté tout ce qu'il aurait voulu. Sa disparition sauvait, ou du moins tirait d'un extrême embarras, le parti de Dreyfus. Rapprocher cette M^{me} Stenheil de M^{me} Syveton. Elle l'avait épuisé. Il était nerveux, sentimental, attendri. Les Juifs l'appellent : « La pompe céleste ». De quelque manière qu'elle se soit pris, qu'elle ait été déléguée ou que ce soit à son insu, ou par le cigare, ou par le verre d'eau, elle s'est chargée de fermer le livre. Elle a rendu un immense service au parti dreyfusard. Elle les débarrasse des difficultés qu'ils rencontrent à l'exécutif. C'est Faure qui s'était chargé de faire accepter par le Parlement la loi sur le dessaisissement. C'est lui qui, ayant reçu la visite de Pellieux qui disait : « A l'état-major, ils me disent ceci, cela », lui a répondu : « Marchez ». Et sciemment, à découvert. Pourquoi ? Parce que, cocardier, le gamin qui suit le régiment. Il aimait l'Armée. Cela plus fort que tout, chez lui (T. VII, pp. 38-39).

Dix ans après le trépas de Félix Faure, en mai 1909, impasse Ronsin, dans le quartier de Vaugirard, M^{me} Stenheil était retrouvée, à demi-nue et ligotée, non loin du cadavre de son mari, un peintre de talent moyen, et de sa mère. Le chef de la Sûreté, M. Hamard tint à prendre l'affaire en main. Sur le drame, Marguerite Steinheil fera des déclarations fantaisistes et contradictoires. Il sera même question d'assassins vêtus de lévites, lesquelles auraient été volées au théâtre hébreu de la rue Saint-Denis ! Inculpée d'assassinat et de parricide, l'ancienne connaissance de Félix Faure fut acquittée. Elle finit sa vie en Angleterre où elle épousa un de ses amants, sa seigneurie le baron Robert Book Campbell Scarlett-Albinger. Un parmi tant d'autres. Elle aurait connu le sculpteur Bartholdi, le musicien Gounod, Ferdinand de Lesseps, le peintre Bonnat, Massenet, Meissonnier, Zola, le prince de Galles, des diplomates étrangers, des agents secrets et des policiers de haut rang.

A son propos, Drumont avait écrit : « Dalila était à la solde des Juifs. »

8 - La révolution dreyfusienne

Le 18 février, Emile Loubet, sénateur franc-maçon de la Drôme, est élu président de la République par 483 voix contre 279 à Jules Méline, républicain modéré, député des Vosges et vénérable de la Loge *L'Ecole mutuelle*. Désormais tout va aller très vite.

Le 3 juin 1899, la Cour de cassation décide de casser la condamnation de Dreyfus et de le renvoyer devant le Conseil de guerre de Rennes. C'est le nouveau cabinet présidé par Waldeck-Rousseau, un des personnages les plus éminents du Syndicat, qui va préparer celui-ci. Waldeck-Rousseau est parfaitement entouré. A la Justice, on trouve le F.· M.· Ernest Monis, député de la Gironde, loge *Les Frères Sincères Amis de l'Union*. Aux Affaires étrangères, le F.· M.· Théophile Delcassé, député de l'Ariège, loge *La Fraternité latine*. A la Marine, le F.· M.· Jean-Marie de Lanessan, député de la Seine, loges *La Fédération universelle* et *Les Droits de l'Homme*, membre du conseil de l'Ordre du Grand Orient. Aux Travaux publics, le F.· M.· Pierre Baudin, député de la Seine, loge *La Jérusalem Ecossoise*. Au Commerce, le F.· M.· Alexandre Millerand, député (socialiste) de la Seine, loge *L'Amitié*. Aux Postes, le F.· M.· Léon Mougeot, député de la Haute-Marne, dont la loge nous a échappé, mais qui figure dans *La Franc-Maçonnerie au Parlement*, le précieux répertoire de Saint-Pastour.

Waldeck-Rousseau n'est pas initié, mais c'est ce qu'on appelle un "franc-maçon sans tablier". Là aussi, il est plus utile dehors que dedans. Son ministère est l'un des plus importants de la III^e République. C'est celui qui imposera à la France la Révolution dreyfusienne. Sa majorité est courte : 25 voix. Il est accueilli par des vociférations. L'extrême gauche insulte le ministre de la Guerre, le général de Galliffet. Elle crie :

— Vive la Commune ! A bas l'assassin ! A bas les fusilleurs !

La droite s'en prend à Waldeck-Rousseau lui-même. Elle lui reproche d'avoir défendu Eiffel, de se servir de Galliffet pour

préparer la défaite de l'armée et d'avoir pour objectif principal la réhabilitation de Dreyfus. Elle ne se trompe pas et ici encore quelques dates suffisent à le montrer.

7 août 1899 : Ouverture du procès de Rennes. Le gouvernement est certain de l'acquittement. Le président Loubet déclare : « Le pays tout entier devra s'incliner devant le jugement de Rennes. »

9 septembre 1899 : Fin du procès de Rennes. Par cinq voix contre deux, le Conseil de guerre condamne Alfred Dreyfus à dix ans de réclusion.

20 septembre 1899 : Le président de la République, Emile Loubet, gracie Dreyfus, qui est libéré.

12 juillet 1906 : La Cour de cassation casse sans renvoi la seconde condamnation de Dreyfus.

13 juillet 1906 : La Chambre des députés vote le transfert des cendres de Zola au Panthéon. Le même jour, Alfred Dreyfus est nommé chef de bataillon.

Dans son *Ce canaille de D...*, André Figueras ajoute une dernière date :

2 octobre 1981 : « Badinter, garde des Sceaux, préside à la Cour de cassation la commémoration du 75^e anniversaire de l'arrêt cassant sans renvoi la condamnation de Dreyfus. »

Rappelons que cet arrêt fut pris en violation formelle de la loi, au moyen d'un véritable faux de lecture du Code, après une enquête sans confrontation de témoins et des audiences sans débats contradictoires.

Que M^e Badinter, le ministre de la Justice qui profita de sa charge pour gracier M^{lle} von Opel, sa cliente, ait tenu à commémorer lui-même l'anniversaire de ce truquage judiciaire, donne au scandale Dreyfus la meilleure conclusion qu'il était possible de souhaiter.

Troisième partie

Les causes de l’Affaire et ses conséquences

L'affaire Dreyfus a été une calamité pour la France. Maurras disait qu'elle nous avait fait plus de mal qu'une "guerre malheureuse". Elle a divisé les familles, brouillé les amis, creusé nos fossés, aggravé nos querelles, conduit certains à la folie, d'autres à la ruine et à la mort. Son ampleur a été considérable, son retentissement énorme.

Cent ans après, on en parle plus que de 14-18. Et tout ce tumulte parce qu'un capitaine d'artillerie aurait été injustement condamné par un conseil de guerre ? On a du mal à le croire, tant il est évident que cette pseudo-croisade humanitaire a caché un faisceau d'opérations politiques dont l'objectif principal était le renforcement du pouvoir maçonnique sur la France. En 1789-1794, la révolution jacobine avait été faite contre le trône et l'autel. La révolution dreyfusienne de 1894-1899 a été faite contre le sabre et le goupillon.

1 - Une nouvelle terre promise

Quand on se perd dans le labyrinthe de l'affaire Dreyfus, il suffit de se poser quelques questions simples et de fournir les réponses qui s'imposent, pour retrouver le bon chemin.

Exemples :

Question : Quels intérêts l'état-major pouvait-il trouver à condamner et recondamner un innocent ?

Réponse : Aucun.

Q. : Cette condamnation fut considérée par le parti dreyfusard comme un crime. A qui ce crime a-t-il profité ?

R. : En tout cas pas à ceux que le parti dreyfusard accusait de l'avoir perpétré : l'Armée et l'Eglise catholique.

Q. : L'Affaire aurait-elle eu cette importance si Dreyfus n'avait pas été juif ?

R. : On peut en douter. Il est peu probable que le cardinal archevêque se fût dérangé pour prendre la défense d'un officier catholique, dont il aurait ignoré, après tout, s'il n'était pas coupable. Il est certain que le monde entier eût été indifférent au sort d'un capitaine d'artillerie enfermé pour trahison à l'île du Diable, si une organisation millénaire internationale, puissante, soudée et ramifiée, n'avait dénoncé le martyr et appelé au secours !

L'affaire Dreyfus s'explique, en partie tout au moins, par l'appartenance du condamné au peuple élu, par la situation où la communauté juive de France se trouve à la fin du XIX^e siècle et par le rôle de ses dirigeants. En 1894, quand éclate l'Affaire, la communauté juive vient de connaître trente années de réussite et d'expansion. A la fin de la guerre de 1870, on estimait à 50 000 le nombre des Juifs vivant en France (non compris l'Alsace-Lorraine), dont la moitié à Paris. En 1897, il y a 71 000 Juifs en France métropolitaine, dont 45 000 à Paris, et 45 000 encore en Algérie, devenus Français depuis Crémieux.

Je ne garantis pas l'exactitude de ces chiffres, mais ce sont

ceux que fournit M. Michael R. Marrus dans son livre : *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus* (Calmann-Lévy, 1972. Collection Diaspora, pp. 45-46).

Au regard des populations juives de Pologne, de Russie, de Roumanie, d'Allemagne, la communauté juive de France est numériquement faible. Elle a pourtant doublé à Paris et, s'il existe des Juifs pauvres, voire misérables, d'autres sont prospères, riches, installés. On les voit. On les entend. Ils font partie du Tout-Paris. Ils financent et dirigent les journaux. Ils font le théâtre. Ils sont la banque et les affaires. Ils tiennent la politique. On l'a bien vu lors de Panama où Aaron dit Arton avait cent cinquante noms de parlementaires sur les talons de ses chéquiers. Cette terre de France, qui n'est pas la terre promise, leur a été offerte. Ils en profitent.

La noblesse, la bourgeoisie, l'*intelligentsia* française sont si accueillantes, si candides, si avides aussi et flattées par l'or facile, que les Juifs oublient les lois de leur destin historique : le ghetto, la méfiance, les règles du mariage, le ciment religieux. Ils sont tentés par l'athéisme à la mode. La synagogue les retient moins. Les mariages mixtes se multiplient. Les noms et les vieilles pierres s'achètent comme des actions. L'assimilation se dessine qui pour la Synagogue est pire que la persécution. On peut survivre à la persécution. On ne survit pas à l'assimilation. L'Affaire va arrêter cette tendance. C'est pendant l'affaire Dreyfus et à cause d'elle que Théodor Herzl, correspondant à Paris de la *Neue Freie Press* a l'idée de son livre *Der Judenstaat (l'Etat juif)*, qui va donner naissance à la grande aventure juive du XX^e siècle : le sionisme.

2 - Drumont et l'antisémitisme

Face à l'assimilation, un autre danger menaçait la communauté juive : c'était l'antisémitisme. *La France juive* d'Edouard Drumont date de 1886. A 44 ans, auteur de plusieurs

livres d'histoire dont le délicieux *Mon vieux Paris*, chroniqueur à *La Liberté*, rédacteur au *Monde*, quotidien catholique de petit tirage, Drumont est inconnu du grand public. Il a consacré plusieurs années à rédiger cet énorme pamphlet : 1 200 pages, en deux volumes. Ses économies l'ont aidé à trouver une maison d'édition : Marpon et Flammarion. Mais Hachette s'est refusé d'en assurer la diffusion. En quelques jours, on n'en a vendu qu'une vingtaine d'exemplaires, quand *Le Figaro* du 19 avril paraît avec un article de Francis Magnard. C'est un journaliste modéré, mais qui a défendu les congrégations contre les lois scélérates de Jules Ferry. Il écrit :

J'engage M. de Freycinet à se faire lire quelques extraits d'un livre singulier de M. Drumont, *La France Juive*, où des convictions sincères jusqu'à la fureur et parfois une éloquence enflammée s'unissent à une crédulité enfantine qui accueille sans choix les plus plats commérages.

Le ministre y verra quel genre de fanatisme engendre la persécution et il pourrait y trouver matière à quelques réflexions...

M. de Freycinet était alors président du Conseil. Le journaliste faisait allusion à la persécution contre les monastères et les écoles catholiques, déclenchée depuis 1880 par la République des républicains : Gambetta, Paul Bert, Ferry, Goblet, etc.

Cet article toucha au point sensible : l'injustice faite aux catholiques. Il déclencha un mouvement de curiosité, qu'aidèrent plusieurs chroniqueurs en renom : Aurélien Scholl, Mermeix, Anatole France, Geffroy, Ginisti. En quelques jours, le livre était lancé. Le succès faisait boule de neige. On rééditait deux écrivains maudits : Toussenel (*Les Juifs rois de l'époque*), Gougenot des Mousseaux (*Le Juif et la judaïsation des peuples chrétiens*). Drumont était devenu célèbre. Suivait l'essentiel de son œuvre : *La Fin du monde* (1889), *La Dernière bataille* (1890), *Le Testament d'un antisémite* (1891), dédié à Jacques de Biez, délégué général de la Ligue nationale antisémitique de France, qui venait d'être créée.

En 1892, c'était le lancement du quotidien *La Libre Parole*, 14, rue du Faubourg-Montmartre, frémissant d'attaques,

d'idées, de révélations, de défis, qui allait jouer un rôle capital dans l'affaire de Panama.

En 1898, Drumont était élu député d'Alger. Et quelle élection ! Voici les chiffres :

Drumont	11 859 voix
Samary, rad, dép. sort., F.: M.:	2 296
Bertrand	1 997

Avec Drumont, l'Algérie envoyait trois autres députés antisémites à la Chambre. Morinaud (Constantine), Marchal (seconde circonscription d'Alger), Firmin Faure (Oran). Ils quittèrent Alger

au son des musiques et du tonnerre des acclamations dont nous entendions encore les échos en pleine rade. Le boulevard de la République, immense balcon posé sur ses gigantesques arcades, était noir de monde. Noirs de monde étaient les blocs de granit qui ceinturaient le port et qui portaient, peintes au minium, des lettres colossales formant un *Vive Drumont* qui s'apercevait de plusieurs kilomètres.

Dès Marseille, les quatre députés furent baptisés "les quatre mousquetaires" en raison des chapeaux de feutre gris à larges bords qu'ils arboraient et que nous arborions d'ailleurs tous autour de Drumont pendant la campagne électorale. [...]

Ils furent fêtés à Marseille et dans chaque ville où le rapide s'arrêtait ; les quais des gares étaient envahis par des délégations de groupements anti-dreyfusards qu'encadraient d'importants services d'ordre. Acclamations, allocutions, félicitations se succédaient. Les quatre répondaient par des paroles enflammées. Partout le plus ardent était Morinaud, assurant à la foule enthousiaste qu'un 89 anti-juif était proche. Le train repartait dans un tonnerre de *Vive Drumont, vive la députation antijuive algérienne !*

A Paris, la réception fut monstre. Le champagne coula à flots à *La Libre Parole*. L'antisémitisme militant entraît avec fracas au Parlement (Jean Drault, *op. cit.*, pp. 244-245).

En réponse à la spoliation des biens d'Eglise, le projet de Drumont étant de distribuer aux pauvres les profits des riches membres de la communauté juive amassés dans les négoce divers, il était concevable que leurs dirigeants prissent

conscience du péril qui pouvait les menacer. Concevable aussi que, tout en s'employant à arracher leur coreligionnaire à l'île du Diable, ils se servissent de l'affaire Dreyfus, des opportunités et des nouvelles alliances qu'elle leur offrait, pour vaincre Drumont, les siens et ceux qu'ils considéraient comme dangereux, c'est-à-dire les Jésuites et l'Armée. L'antisémitisme et la lutte contre l'antisémitisme expliquent aussi l'embrassement de l'Affaire.

3 - Le chef d'orchestre clandestin

Je l'ai déjà signalé. Il faut y revenir. Ce qui frappa ceux des contemporains de Dreyfus qui ne se limitaient pas au spectacle français, ce fut la formidable mobilisation mondiale dont ils ne soupçonnaient ni la puissance, ni l'efficacité. Ce ne fut pas un nationaliste qui en fit l'analyse la plus pertinente, mais l'un des chefs du socialisme européen. Il s'appelait Wilhelm Liebknecht. Né à Giessen en 1826, député au Reichtag, père fondateur du parti socialiste allemand, il fut le père de Karl Liebknecht, héros avec Rosa Luxembourg de l'Allemagne rouge, chef du groupe socialiste-révolutionnaire Spartakus, assassiné en 1919.

Or, en 1899, après le second procès, après la seconde condamnation, après la grâce — humiliante pour un innocent — offerte et acceptée, voici comment Wilhelm Liebknecht parlait de l'Affaire :

Quelques mots sur la "campagne". Elle a été célébrée par les "initiés" en des hymnes enthousiastes. Au point de vue Barnum, Mosse et consorts, elle mérite certainement ces louanges. Truc et réclame. Réclame et truc. Jamais on ne vit de semblables, ni de montés sur un pied aussi gigantesque. Ils n'avaient qu'un défaut. Jamais truc ne fut plus visible, plus sensible, plus palpable, ni d'un calibre plus lourd. C'était tantôt un concerto de style sévère, tantôt un charivari bien répété, l'un et l'autre conduits par un

chef d'orchestre au moindre signe duquel tous les exécutants obéissaient. Un mouvement du bâton et, à Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne, à New York, partout ce même motif était chanté, soufflé, sifflé, raclé, piaillé, meuglé. Et l'on s'étonne que la croyance à un "Syndicat" soit né ! Quand, dans tous les pays, cinq cents journaux de partis différents entonnent chaque jour, une fois, deux fois et plus, la même mélodie, il n'est vraiment pas possible de croire à un "pur hasard", ou à de mystérieuses "sympathies" des nerfs et des âmes. [...]

Le mystérieux chef d'orchestre ne mettait pas beaucoup de variété dans l'exécution. Il n'y avait que deux tons et deux gammes : musiques des sphères célestes pour les saints et les anges de la "révision", huées infernales de sauvages, insultes de poissardes, pour les diables gros et petits qui n'acclamaient pas la "révision" et ne voulaient pas croire au nouveau Jésus de Nazareth de l'île du Diable.

Ce qu'il y a de plus laid, de plus répugnant dans "l'Affaire", dans ce truc de "l'Affaire", c'est l'insincérité intérieure, la mensongère apparence de sainteté donnée à cette comédie de l'indignation, à la plus mensongère des comédies d'indignation. Et ceci s'applique tout particulièrement à la façon dont la campagne a été menée en Allemagne, parce que c'est en Allemagne que le contraste entre l'idéal hypocrite des accusateurs de la France et les tristes réalités de notre état politique et juridique est le plus grand. Si "l'Affaire" s'était passée en Allemagne, au lieu de se passer dans la France "dégénérée", je l'ai dit : Zola, Labori, etc, seraient aujourd'hui en fuite à l'étranger ou en prison, comme criminels ; les journalistes étrangers, qui, à Berlin, auraient propagé la "campagne" à l'étranger, auraient été au bout de trois mois chassés de la capitale et des territoires de l'empire et, en cas de résistance, conduits à la frontière avec une bonne "poussée" ; Picquart, pour ... — mettons pour diverses choses — aurait été condamné à dix ans de forteresse sans perspective de grâce ; le Dreyfus allemand aurait été enseveli vivant et en cas de tentative d'évasion fusillé sans merci. Jamais l'hypocrisie nationale et internationale ne s'est exprimée et étalée de plus dégoûtante façon. Ce sont les mêmes feuilles anglaises qui entrèrent le plus bruyamment en lice pour le martyr de l'île du Diable et qui ruisselaient chaque matin de justice et d'humanité qu'on a vu — soit dit en passant — exciter de la façon la plus tapageuse, la plus folle, et dans l'intérêt des spéculateurs sur les mines d'or

sud-africaines, à l'infâme guerre de brigandage contre les Boers — cette guerre plus infâme encore que ne fut la guerre de l'opium contre la Chine [...]

Un seul mot encore sur un fait qui, si peu important qu'il soit en lui-même, est cependant bien caractéristique. Je veux dire le silence de mort complet et méthodique fait sur mon opinion au sujet de "l'Affaire". Elle est diamétralement opposée à tout ce qui, pendant deux ans, a été proclamé avec vacarme par des centaines de gens dans cent et dans mille journaux et qui n'aurait, à ce qu'on prétend, été combattu que par les antisémites, les Jésuites et les militaristes. Eh bien ! je ne suis ni antisémite, ni Jésuite, ni militariste, mais au contraire l'adversaire le plus déterminé de tout cela [...] Mon jugement avait au moins autant d'importance que celui des "intellectuels" à l'opinion desquels on accorde tant de poids. Pourquoi ce silence de mort ? Je n'ai qu'une explication. On se tait parce qu'on n'a rien à dire. On ne répond pas parce qu'on n'a rien à réfuter. (*Die Fackel* — La Torche —, bi-mensuel viennois, 25 septembre, 4 et 26 octobre 1899. La traduction, dans l'AF du 1^{er} décembre 1899, jeta le camp dreyfusard dans la consternation et la fureur.)

On devine sous les dernières lignes de l'article la surprise de Wilhelm Liebknecht et même un certain désarroi. C'est un homme politique connu du mouvement socialiste et internationaliste européen. Il écrit dans de nombreux journaux et revues. Il a été souvent emprisonné pour ses idées. (Il était en forteresse quand la lecture du *Temps* l'a poussé à dire ce qu'était pour lui la révision : "Truc et réclame".) Quand il attaque Bismarck, l'empereur, la société allemande, le capitalisme, le militarisme, les Jésuites, les antisémites, ses opinions sont largement répandues, citées et favorablement commentées.

Mais voilà qu'à propos de l'Affaire d'un petit capitaine deux fois condamné pour trahison mais juif, Liebknecht s'attaque à l'impudente internationale qui s'est agglutinée autour de ce prétexte et vibronne sous tous les cieux du monde, répétant partout les mêmes slogans, les mêmes thèmes de propagande, passant partout de la plainte au tumulte, et de la supplication à la menace. Alors la pièce change. L'homme entendu n'est plus écouté. Sa voix ne porte plus. Le chef d'orchestre clandestin

commande aussi au silence et le silence se fait sur ses écrits, sur son nom, sur son renom. « Un silence de mort complet et méthodique », dit-il.

Ce silence, Wilhelm Liebknecht ne peut en comprendre les raisons : bourgeois en rupture de classe, Allemand révolté contre l'Allemagne, son engagement politique occulte le champ que pourrait balayer son intelligence. Mais ce silence le saisit. Il fait dans sa tête plus de bruit que le grand orchestre du Syndicat. Il l'entend. Bientôt il n'entend plus que lui.

Comme nous l'entendons depuis un siècle. C'est l'énorme, l'écrasant silence qui étouffe tous ceux qui, ayant commencé par mettre en doute l'innocence du parti dreyfusard, sont arrivés, en remontant marche à marche l'escalier de la fabrique, à douter de l'innocence de Dreyfus.

C'est l'énorme, l'écrasant silence, qui étouffe et oppresse ceux qui, au nom de la justice et de la vérité, ont choisi aujourd'hui le camp de la mauvaise "révision", celle qui ne bénéficie pas du soutien du Syndicat.

5 - La défaite de l'Eglise

Le ciment et le moteur de la III^e République, particulièrement de la République des républicains (1879-1914), fut la lutte contre Rome et l'Eglise catholique. Elle fut moins sanglante que la première croisade contre la croix (1789-1799). Elle ne fut pas moins acharnée.

Gambetta avait donné le ton, le 4 mai 1879, en lançant son flamboyant cri de guerre :

— Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

La guerre à laquelle il appelait était à la fois politique et idéologique. Politique car l'opposition à la République était constituée par les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes, qui ne s'entendaient guère qu'à l'église.

Idéologique puisque l'athéisme était devenu la doctrine officielle du pouvoir républicain.

Depuis 1879 et l'arrivée d'un franc-maçon à la présidence de la République : Jules Grévy, et celle d'un autre franc-maçon à l'instruction publique : Jules Ferry, une série de mesures avait été prise qui établissait la dictature de l'Etat laïque sur un pays dont l'immense majorité des habitants était catholique. La prière et le crucifix avaient été interdits dans les salles de classe. Il était interdit aux soldats d'assister en corps aux cérémonies religieuses et même de pénétrer dans les églises pour y rendre à leurs morts les derniers honneurs. La liberté des évêques était amoindrie et leurs rapports avec le Saint-Siège surveillés. On suspendait arbitrairement les traitements des prêtres. Les écoles libres étaient en butte à mille tracasseries et vexations. On allait jusqu'à donner aux maires un droit sur les cloches et les clés des églises. Bref la République avait mis le Dieu de Rome hors la loi.

Léon XIII, devenu pape en 1878, aurait pu sonner le tocsin et organiser la résistance des fidèles autour d'un parti catholique puissant, à l'image de ce qui se passait ailleurs. Après tout, aux élections de 1877, les républicains n'avaient dû leur victoire qu'à quelques centaines de milliers de voix. La riposte était possible. Mais Léon XIII était par nature un conciliateur. Il préférait contourner l'obstacle que l'affronter. Ce régime que conduisaient dans l'ombre les états-majors occultes du parti protestant et de la franc-maçonnerie, Léon XIII espérait que le temps finirait par l'adoucir. On ne pouvait plus croire au changement. Le comte de Chambord puis le comte de Paris avaient raté la restauration quand elle était à leur portée. Les bonapartistes traînaient Sedan comme un boulet. Mac-Mahon avait préféré se démettre que soumettre ses adversaires. L'aventure militaro-populaire de Boulanger allait se terminer en fiasco et en suicide. Selon le mot fameux : la République gouvernait mal mais se défendait bien. Mieux valait s'en rapprocher. La politique étant l'art du possible, celle de Léon XIII consista à attendre l'accalmie pour composer et "accepter le régime établi" quoique sa prétendue neutralité cachât un anticatholicisme viscéral. Ce fut le Ralliement (16 février 1892).

Celui-ci devait avoir des conséquences tragiques pour le mouvement catholique français considéré comme une force politique. Il explosa entre "réconciliés" et "non-réconciliés", sans que la République républicaine acceptât pour autant la main tendue du pape. Le lendemain de l'encyclique, Clemenceau dénonça la manœuvre, en attaquant M. de Freycinet qui n'était pas contre le Ralliement. Il voyait ce que celui-ci pouvait lui apporter sans être obligé, de son côté, de rien lui céder.

Je vous dis que vous ne ramènerez pas l'Eglise, parce que l'Eglise veut précisément le contraire de ce que nous voulons. Il n'est pas une de nos lois républicaines qui n'ait été formellement condamnée par le pape. Vous le savez et vous venez nous dire que vous ferez entrer le pape dans la République ! L'entreprise est au-dessus de vos forces, des forces humaines, parce que les deux éléments que vous prétendez réunir sont irréconciliables et contradictoires, parce qu'ils s'excluent (Chambre des députés, 18 novembre 1892).

L'alerte était donnée et les clameurs redoublaient sitôt que sous Casimir-Perier, ou dans les ministères de Charles Dupuy, Ribot ou Méline, les Pères de l'Eglise laïque semblaient baisser la garde. Un exemple entre mille. Un arrêté du maire de Saint-Denis, voulant laïciser les funérailles, reprenait l'exemple de 1793 et interdisait qu'on « exhibât les emblèmes religieux » de l'église au cimetière. Le Conseil d'Etat cassa cet arrêté en mars 1894. Ce fut un scandale inouï. Le ministre des Cultes, Eugène Spuller, un républicain de fondation pourtant, père de l'Ecole laïque, dont le titre de gloire était d'avoir quitté Paris en ballon avec Gambetta, voulut défendre le Conseil d'Etat. A la Chambre, il déclara sous les huées :

Il est temps de faire prévaloir en matière religieuse un véritable esprit de tolérance, éclairée, humaine [...] Je dis qu'il est temps de lutter contre tous les fanatismes, quels qu'ils soient, contre tous les sectaires à quelque secte qu'ils appartiennent. Je dis que vous pouvez compter sur la vigilance du gouvernement pour maintenir les droits de l'Etat et sur *l'esprit nouveau* qui l'anime !

L'esprit nouveau ! C'en était trop. Si un Spuller se permettait une telle provocation, c'est que le Ralliement progressait. Il fallait tout mettre en œuvre pour l'empêcher. L'affaire Dreyfus survint, six mois plus tard, et très vite les anticléricaux virent le parti qu'ils allaient pouvoir en tirer.

Un autre père de la République, Arthur Ranc, directeur de la Sûreté nationale en 1870, communard en 1871, condamné à mort en 1872, prit la tête de l'opération. Il accusa le révérend père Du Lac d'être l'âme du complot contre Dreyfus et de la conspiration contre la République. Directeur de la célèbre école de la rue des Postes (aujourd'hui rue Lhomond) où enseignaient les Jésuites, le r. p. Du Lac était effectivement un homme dangereux. Les succès que ses élèves remportaient aux concours d'entrée des grandes écoles (Ponts-et-Chaussées, Mines, Polytechnique, Saint-Cyr, Centrale) étaient de plus en plus nombreux. Sa seule existence prouvait que l'idéologie laïque n'avait pas réussi à domestiquer totalement l'enseignement. Ranc fit courir le bruit que le père Du Lac, était le confesseur du général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'Armée. Or qui avait donné l'ordre d'arrêter le capitaine Dreyfus ?

— Le général de Boisdeffre.

— Qui s'opposait à la révision du procès Dreyfus ?

— Le général de Boisdeffre...

Avec, dans l'ombre du confessionnal, le père jésuite qui ricanait en frottant ses grandes mains maigres...

La preuve était apportée de la ténébreuse alliance du sabre et du goupillon, qui se nouait sous le manteau du Ralliement. Ténébreuse et périlleuse, ne l'oubliez pas ! Quoi que chantât le pape, l'Eglise catholique souhaitait toujours renverser la République. Elle n'y arriverait pas sans l'Armée. Lutter pour Dreyfus, c'était donc lutter contre l'Eglise, contre les calotins qui infestaient l'Armée et contre le Ralliement qui permettait la criminelle alliance.

Salomon Reinach, le frère de l'autre, vendit la mèche dans un ouvrage intitulé *Orpheus*. Après avoir dénoncé le Ralliement qui était un "mouvement tournant", il écrivait :

Sans l'affaire Dreyfus, la France serait devenue une république cléricale.

Le propos est exagéré, c'est sûr. Mais il prouve que l'affaire Dreyfus servit à empêcher le retour de l'Eglise. Lisons Maurras :

Les froids mensonges ne détruisent pas les faits et les faits sont nets : dès que les ralliés menacèrent de se glisser dans la République comme ils le firent à la fin du ministère Méline, le vieux parti républicain s'organisa pour les en chasser au moyen de l'épreuve dite de l'affaire Dreyfus : par l'affaire Dreyfus, on demanda aux néo-républicains de cracher sur le drapeau, sur l'armée, sur la défense nationale, pour affirmer leur fidélité aux idées du régime ; et comme ayant gardé l'intégrité du sentiment français, ils refusèrent, on les refusa, on les persécuta, et dans l'ordre administratif le brevet de dreyfusard correspondit longtemps au respect des lois laïques ou "lois républicaines" dans l'ordre électif ou législatif (AF, 30 mai 1932).

L'Eglise d'aujourd'hui appartenant au parti dreyfusard, c'est un aspect de la question sur lequel on passe rapidement. Pour ceux qui hésiteraient encore, voici un texte de Ranc qui n'appelle pas d'exégèse. Le procès de Rennes en est à sa moitié qu'il écrit :

C'est une affaire de vie ou de mort pour la République. Ou la République brisera le pouvoir congréganiste, ou elle sera étranglée ! Depuis vingt ans, la fortune des congrégations s'est accrue dans des proportions formidables. C'est par milliards qu'on peut compter cette augmentation des richesses monacales... La congrégation, voilà l'ennemi ! Que le gouvernement marche droit devant lui et tout le pays suivra (Cité par Lecanuet. *Les Signes avant-coureurs de la séparation*, p. 200).

Grâce à l'affaire Dreyfus, Arthur Ranc ne tardera pas à avoir satisfaction. Bientôt commencera l'exode des congrégations qui se terminera par leur expulsion, Jésuites en tête. Dreyfus est libre, mais le r. p. Du Lac est en exil.

6 - En conclusion...

C'est cela l'affaire Dreyfus.

Contrairement à ce que nous ont raconté et vont nous le raconter, tout au long de cette année du centenaire, les livres de l'histoire arrangée, les romans, les pièces de théâtre, les films, les émissions de télévision, avec ou sans débats, l'affaire Dreyfus, ce n'est pas la révolte du citoyen contre la raison d'Etat, du civil contre la caste militaire, de l'esprit libre français contre l'obscurantisme catholique et romain, de l'innocent contre l'erreur judiciaire, de la liberté contre le despotisme. L'affaire Dreyfus, l'essentiel de l'affaire Dreyfus, c'est, peut-être, le montage d'une situation et, certainement, son exploitation frénétique qui fera définitivement de la France une possession de l'idéologie républicaine largement ouverte aux forces secrètes du cosmopolitisme.

En 1898, Waldeck-Rousseau déclarait à Louis Ménard, greffier en chef auprès de la Cour de cassation :

Je viens vous parler de l'affaire Dreyfus, dont vous allez avoir à vous occuper. Ce n'est pas que Dreyfus nous intéresse, mais nous voulons profiter de cette circonstance pour faire une armée républicaine et démolir l'état-major qui n'est composé que de cléricaux, de Jésuites et de réactionnaires [...] Nous sommes sûrs de réussir. Ceux qui seront avec nous auront ce qu'ils voudront. Tant pis pour les autres (Louis Ménard, *Souvenirs inédits*. Cité par H. Dardenne, *op. cit.*, p. 210).

On croirait entendre l'écho de Zadoc Kahn. Zadoc Kahn était juif, Waldeck-Rousseau, catholique de naissance, député républicain de Nantes, avocat d'affaires, esprit distingué et lucide, ministre, président du Conseil. Tous deux étaient bons prophètes. Les choses se sont déroulées comme ils les avaient prédites.

Au commencement de cette troisième partie, qui à elle seule aurait pu remplir un "Cahier", je posais la question :

— A qui a profité le crime ?

La réponse est terrible.

Le crime de l'affaire Dreyfus a d'abord profité à l'Allemagne. Huit jours après le verdict de Rennes, un communiqué annonçait que la section des statistiques, notre service de renseignements, était supprimée. Désormais le contre-espionnage relevait de la Sûreté, c'est-à-dire du ministre de l'Intérieur, donc de Waldeck-Rousseau.

En fait la réforme était "la ruine du bureau de renseignements". Les agents d'espionnage, qui s'étaient confiés personnellement aux officiers, ne devaient pas consentir à s'aboucher avec le personnel de la Sûreté générale ; certains ne recevant plus de rémunérations du ministère de la Guerre se vengeraient en démasquant des tiers. De plus le côté technique des "recherches mêmes", le contrôle des documents présentés par les agents d'espionnage n'étaient pas de la compétence des policiers. En revanche on se flattait d'avoir réduit les officiers de la section à l'impuissance, de les avoir mis dans l'impossibilité de se tenir au courant des manœuvres qui se préparaient (Dutrait-Crozon. *Précis*, p. 383).

Ajoutons la mise en accusation de l'Armée française par la gauche radicale et socialiste, la désorganisation de l'état-major, l'inquisition laïque jusque dans les garnisons avec l'affaire des Fiches, la mise sous surveillance des officiers catholiques par Combes et le général André : tout cela ne pouvait profiter qu'à l'armée allemande de Guillaume II. On le vit quand il nous attaqua en 1914.

Le crime de l'affaire Dreyfus profita à la Grande-Bretagne. En 1896, une mission, commandée par le capitaine Marchand, partait du Congo en direction des pays du Haut-Nil. L'opération voulait provoquer une conférence internationale chargée de régler les questions de cette partie de l'Afrique — en particulier celles concernant l'Egypte. Après avoir surmonté des difficultés inouïes et traversé les immenses marais du Bahr El-Ghazal, Marchand occupa le 10 juillet 1898 la bourgade stratégique de Fachoda, un repaire de marchands d'esclaves. La domination africaine des Britanniques, qui allait des rivages méditerranéens au Cap, était coupée en deux tronçons. Entre eux s'était avancée l'Afrique sous influence française, qui allait de l'Atlantique à la

mer Rouge. Aussitôt le général Kitchener fit mouvement de Khartoum. Il arriva devant Fachoda le 10 septembre 1898 et déclarait qu'il ne reconnaissait pas la présence française. A 500 mètres du drapeau français, il hissait le drapeau égyptien. Qu'allait faire la France ? Défendre son droit par les armes ? Céder ? Nous étions en 1898, en pleine bataille pour la révision, avec une France divisée et les traîneurs de sabres insultés tous les jours par toute la presse aux ordres du Syndicat. Le gouvernement céda. Grâce à l'affaire Dreyfus, la Grande-Bretagne avait gagné.

Le crime de l'affaire Dreyfus a profité à cette nation internationale mais sans terre qu'était le monde juif. Elle a pris conscience de la puissance et de l'influence de la diaspora, mais aussi de l'intérêt de lui ajouter l'autorité d'un Etat juif établi sur un sol. Une des conséquences de l'affaire Dreyfus aura été, je crois, le rôle de bascule joué par la nation juive internationale, durant la Première Guerre mondiale. Dans un premier temps, elle a favorisé le dessein allemand en guerre contre le seul pays européen où existait un antisémitisme d'Etat, la Russie des tzars. Après 1917 et l'arrivée, grâce à l'Allemagne, du pouvoir bolchevique où les Juifs occuperont une place importante, elle a travaillé à la défaite allemande en poussant dans la guerre les Etats-Unis d'Amérique, contre la reconnaissance par la Grande-Bretagne d'un Foyer juif en Palestine.

Le crime de l'affaire Dreyfus profita à la franc-maçonnerie et à ses dignitaires éclaboussés par le scandale de Panama. La victoire sur le sabre et le goupillon leur apporta un lustre nouveau et leur permit d'asseoir leur puissance masquée. Sans l'affaire Dreyfus, on n'aurait pu imaginer l'affaire des Fiches, qui fut le recensement des officiers catholiques par les Loges, sur instruction du ministre de la Guerre. Sans l'affaire Dreyfus, ni Waldeck-Rousseau, ni le petit père Combes n'auraient pu se servir de l'Armée pour faire appliquer leurs lois anticatholiques.

Le crime de l'affaire Dreyfus fut d'avoir consolidé un régime qui nous a conduits à deux guerres, aussi mal préparées l'une que l'autre et qui ont lourdement pesé sur le destin français.

1984-1993

* Une première version de ce texte parut il y a dix ans dans la revue *Itinéraires*. C'était un feuillet sur la Troisième République vue à travers Combes. Intitulé *Emile l'apostat*, il devait compléter *Jules l'imposteur*. Je ne l'ai jamais terminé. Depuis dix ans, *Emile l'apostat* est toujours sur une marche, dans l'escalier qui va le faire devenir président du Conseil. Je crains qu'il n'y reste longtemps. Cet été et cet automne, pour commémorer le centenaire de l'Affaire, j'ai repris les passages concernant Dreyfus. Dans le même esprit, je les ai retravaillés, augmentés, réécrits et je l'espère améliorés. Mais, dans ce domaine, on n'est jamais sûr de rien.

NOTES

(1) *Lumières sur l'affaire Dreyfus* (Nouvelles éditions latines. 1964) par Henriette Dardenne. L'auteur est la fille de Godefroy Cavaignac qui, comme on l'a vu, fut un des ministres de la Guerre de l'Affaire les plus ardemment convaincus de la culpabilité du capitaine Dreyfus. Belle-sœur du général Mangin, Henriette Dardenne fut décorée de la Croix de guerre 1914-1918 (deux citations, une blessure) au titre du service de Santé, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. Henriette Dardenne est l'auteur d'une *Histoire complète de l'Affaire Dreyfus* en 9 volumes. On ne peut la consulter qu'à la Bibliothèque nationale. Elle n'a jamais trouvé d'éditeur.

2) *Précis de l'affaire Dreyfus* par Henri Dutrait-Crozon (Nouvelle Librairie nationale. 1909). En 800 pages, sur papier bible, avec un répertoire des personnages, le motif et la date de leurs interventions. Dutrait-Crozon est le pseudonyme de deux

officiers d'artillerie, Georges Larpent et Frédéric Delebecque. Ils s'étaient liés d'amitié à l'Ecole Polytechnique et, séparés par la vie régimentaire, entretenirent durant de nombreuses années une correspondance quasi quotidienne. Larpent termina la guerre de 14-18 avec le grade de colonel. Il était commandeur de la Légion d'honneur quand il quitta l'armée pour devenir l'un des plus éminents collaborateurs de *l'Action française*. Il y dirigeait la célèbre page militaire et assumait à plusieurs reprises l'intérim de la *Politique* de Charles Maurras, pendant les vacances de celui-ci. Membre des comités directeurs du Mouvement, le colonel Larpent refusa de signer la lettre du 19 juin 1939, où les comités exprimèrent leurs regrets de leurs polémiques avec le Saint-Siège. C'était à la veille de la levée de la condamnation de l'Action française par Rome. Le colonel Larpent ne se replia pas avec le journal à Lyon.

Peu après l'affaire Dreyfus, Frédéric Delebecque se mit en congé de l'Armée. Il fit alors une sorte de tour du monde probablement accompagné de son frère Jacques. A la mort de Bainville, Jacques Delebecque devint le principal rédacteur diplomatique de l'AF. Frédéric reprit du service et finit également avec le grade de colonel. Très bon angliciste, il traduisit le roman d'Emily Brontë, *Wuthering Heights*, auquel il donna le nom des *Hauts de Hurlevent*. Le livre devrait beaucoup à sa traduction. Je tiens ces détails de notre cher François Leger (loué soit son nom) qui ajoute : « Larpent était un esprit très précis. Je me rappelle avoir été repris par lui pour avoir employé l'expression : "applaudir des deux mains". Il me fit observer qu'à moins d'être manchot, c'était ainsi que l'on faisait. »

3) *Mme Bastian* était l'épouse d'un garde républicain. Femme de ménage à l'ambassade d'Allemagne, elle accepta à la demande d'un ami de son mari, l'agent Brucker, de communiquer ce qu'elle pourrait trouver dans les corbeilles, où étaient jetés les papiers destinés à l'incinération.

4) *Mme Dardenne* cite à l'appui de cette conviction du colonel Sandherr de nombreux témoignages recueillis par la suite : celui du soldat Paulmier qui vit Dreyfus à Bruxelles chez le major von Schmettau ; celui du piqueur Germain qui vit Dreyfus

suivre des manœuvres près de Mulhouse, en compagnie d'officiers allemands ; du capitaine Lemonnier à qui Dreyfus l'avait raconté et qui forcera son aveu à Rennes ; de M. Breuil qui certifie avoir vu Dreyfus chez M^{me} Bodson, très suspecte d'espionnage ; de M. Ferret qui surprit Dreyfus dans un bureau du ministère, à une heure insolite, compulsant des dossiers en compagnie d'un civil inconnu du ministère, etc. (pp. 51-52).

5) *Lumières sur l'affaire Dreyfus*, p. 50.

6) *Jean Drault* (Alfred, Achille, Olivier Gendrot, dit) 1866-1951) auteur d'un roman militaire qui connut un très grand succès : *Le soldat Chapuzot*. Comme il parlait de *La France Juive* dans ce livre, il vint l'offrir à Drumont et fut conquis. Journaliste à *La Libre Parole*, Drault écrivit la série des *Chapuzot*, puis celle des *Galupin* qu'éditionait *La Bonne Presse*. Un collaborateur de Drumont édité par *La Bonne Presse*, imaginez cela aujourd'hui ! Il est vrai que *L'Œuvre* publia en feuilleton son *Secret du Juif-Errant* et qu'un autre de ses romans *600 000 francs par mois* fut porté à l'écran. Dans les bonnes librairies d'occasion on peut parfois trouver (ce fut mon cas) son livre de souvenirs : *Drumont, La France juive et La Libre Parole* (Société française d'éditions littéraires et techniques. 1935).

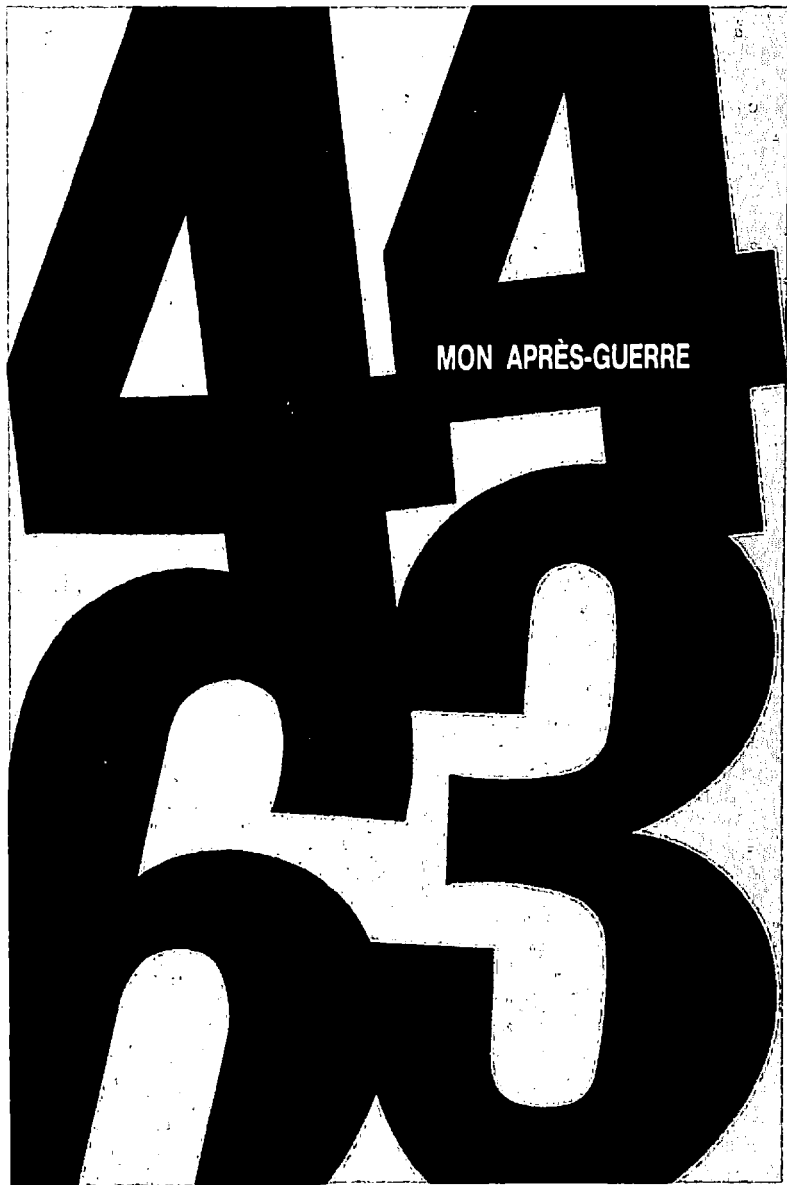
7) *Le fort Chabrol*. Le jour de l'enterrement de Félix Faure au Père-Lachaise, une partie des troupes regagnait la caserne de Reuilly sous le commandement du général Roget. Déroulède à la tête de la Ligue des Patriotes tenta d'entraîner le général et ses soldats à l'Élysée. L'affaire échoua, assez piteusement, il faut bien le reconnaître, mais l'agitation nationaliste était lancée contre Loubet-la-honte. Le 4 juin, lors du Grand Prix d'Auteuil, le baron Christian applatissait le haut-de-forme du Président et écopait de quatre ans de prison. Des batailles rangées opposaient dreyfusards et anti-dreyfusards du Quartier Latin à la Villette et sur les Boulevards. Le 12 août, Waldeck-Rousseau lança 36 mandats d'amener contre Déroulède, Hubert, Jules Guérin, chef du *Grand Occident de France*, André Buffet, représentant du duc d'Orléans, Lur-Saluces, etc. Jules Guérin réussit à échapper à l'arrestation. Il s'enferma au 51 de la rue

Chabrol, dans l'immeuble du mouvement, et tint pendant 40 jours, cerné par la police, ravitaillé par ses amis et acclamé par les badauds. Waldeck-Rousseau finit par traiter avec les barricadés mais ne tint pas ses promesses. La Haute Cour condamna Déroulède, Buffet et Lur-Saluces à dix années de bannissement et Guérin, le "héros" du Fort Chabrol, à dix ans de détention à la prison de Clairvaux.

LES PRESSES BRETONNES - SAINT-BRIEUC

N° d'impression : 2419

Dépôt légal : décembre 1993



GABRIEL
PÉRI DEQUELORE

BRASILLACH

P. Lavaud

BASTIEN-THIRY

Estienne d'Orves

PUCHEU

LA MORT EN FACE

L'histoire de leur dernière heure
constitue le livre d'or du sang français